

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-septième séance – Mercredi 20 mai 2015, à 17 h

**Présidence de M. Olivier Baud, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M. Ahmed Jama*, *M<sup>me</sup> Stéfanie Prezioso* et *M. Daniel Sormanni*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *MM. Rémy Pagani* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 7 mai 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 mai, mercredi 20 mai et jeudi 21 mai 2015, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 3. Questions orales.

**Le président.** Je passe la parole à M. le conseiller administratif Rémy Pagani pour des réponses à certaines questions orales posées hier.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le président. Je dois répondre à la question de M. Gomez, qui fait écho à une interpellation d'un journaliste, j'en profite donc pour les renseigner tous deux au sujet de la contribution de 800 000 francs, demandée par la Fondation des parkings de Genève pour dépolluer les terres de la rue des Gazomètres, sous la rampe. La Ville a contribué à hauteur de 200 000 francs et l'Etat à hauteur de 600 000 francs. La contribution de la Ville a été financée par le crédit accepté dans le cadre de la proposition PR-972 sur le dépôt des biens culturels, où un montant de 318 300 francs est prévu sous la rubrique Participation aménagements extérieurs écoquartier. J'espère que cette réponse vous suffit.

J'en viens au léger dépassement concernant les aménagements des espaces extérieurs. Je démens catégoriquement qu'il puisse s'élever à quelques millions de francs. Pour les aménagements extérieurs situés dans le périmètre formé par le boulevard de Saint-Georges, la rue des Gazomètres et la rue du Stand, concernés par le chantier de construction de l'écoquartier Carré-Vert, nous parlons de 594 000 francs sur un total de 17 millions de francs inscrits au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2015-2026 – je renvoie à la page 58, N° 091.095.04. La proposition relative aux aménagements extérieurs de l'ensemble de cet écoquartier est en cours d'élaboration et elle vous sera présentée en temps utile.

J'apporte un complément de réponse à M<sup>me</sup> Luiset, qui m'interrogeait sur la remise en état des chaussées à la suite de fouilles. Nous avons effectivement

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

constaté une recrudescence des trous creusés par des organismes extérieurs à la Ville de Genève. Quatre agents techniques vérifient la bienfaisance de la remise en état de la chaussée, mais ils sont aujourd'hui dépassés par le nombre de sollicitations ayant trait à notre domaine public. Dès le printemps, ils pourront néanmoins satisfaire à l'ensemble des demandes et faire en sorte que les trous créés par les fouilles soient comblés et que les chaussées soient remises en état comme demandé. (*Brouhaha.*) Mais je vois que cela n'intéresse personne, donc... bonne soirée!

**Le président.** Merci, Monsieur Pagani. Si je pouvais avoir votre attention, Mesdames et Messieurs, ce serait agréable. Il n'y a pas d'autre réponse aux questions orales. M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone devait en fournir aussi; nous verrons s'il est possible de les entendre lorsqu'il arrivera.

**4.a) Rapports de majorité et de minorités de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 avril 2014 en vue de l'ouverture de 4 crédits pour un montant total brut de 132 715 000 francs, dont à déduire une subvention de 500 000 francs du Fonds énergie des collectivités, soit un montant net de 132 215 000 francs et de l'inscription de servitudes, soit:**

- un crédit brut de 127 152 000 francs, dont à déduire une subvention de 500 000 francs du Fonds énergie des collectivités, soit un montant net de 126 652 000 francs, destiné à la restauration et à l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, parcelles N<sup>os</sup> 4360, 4362, 4359 et 7232, feuille N° 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève, ainsi qu'aux frais induits par le chantier;
- un crédit de 4 312 000 francs destiné au développement d'équipements multimédia pour le public du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, parcelles N<sup>os</sup> 4360, 4362, 4359 et 7232, feuille N° 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;
- un crédit de 600 000 francs destiné à l'équipement en matériel informatique, de télécommunication et de diffusion du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

**Galland 2, parcelles N<sup>os</sup> 4360, 4362, 4359 et 7232, feuille N<sup>o</sup> 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;**

- un crédit de 651 000 francs destiné à l'équipement en mobilier et matériel d'exploitation du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, parcelles N<sup>os</sup> 4360, 4362, 4359 et 7232, feuille N<sup>o</sup> 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;
- l'inscription de servitudes d'empiètement en sous-sol grevant en charge la parcelle N<sup>o</sup> 7232 de Genève, section Cité, propriété du domaine public communal, sise passage Jean-Jacques-Burlamachi, selon les plans de servitudes provisoires N<sup>os</sup> 1, 2 et 3 établis par M. Christian Halter, ingénieur géomètre officiel, en date du 3 mars 2014 (PR-1073 A/B/C/D)<sup>1</sup>.

**4.b) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 11 novembre 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Olivier Baud, Vera Figurek, Stéfanie Prezioso, Sophie Scheller, Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Hélène Ecuyer, Pascal Holenweg, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez et Grégoire Carasso: «Musée d'art et d'histoire: la transparence pour décider en connaissance de cause» (M-1157 A)<sup>2</sup>.**

**4.c) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 29 octobre 2013 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Christo Ivanov et Marc-André Rudaz: «MAH: un projet enterré» (M-1102 A)<sup>3</sup>.**

**4.d) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 21 mai 2014 de M<sup>me</sup> et MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Pierre Gauthier et Sandrine Burger: «Restauration et extension du Musée d'art et d'histoire: quel contenu culturel, quelles garanties éthiques?» (M-1139 A)<sup>4</sup>.**

---

<sup>1</sup>Rapport, 5774.

<sup>2</sup>Rapport, 6058.

<sup>3</sup>Rapport, 6066.

<sup>4</sup>Rapport, 6081.

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

*Suite du premier débat sur la proposition PR-1073  
et de la discussion sur les motions M-1157, M-1102 et M-1139*

**Le président.** Je rappelle que la liste des demandes de parole avait été close par le bureau. Il reste huit personnes inscrites – MM. Christophe Dunner, Pierre Gauthier, Eric Bertinat, Pascal Holenweg, Morten Gisselbaek, Pascal Spuhler, Adrien Genecand et M<sup>me</sup> Mireille Luiset – ainsi que M. le maire. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Christophe Dunner.

**M. Christophe Dunner (Ve).** Je vous remercie, Monsieur le président. Hier soir, nous sommes restés au milieu du débat sur le Musée d'art et d'histoire (MAH). Nous avons eu le plaisir de découvrir le plan D, mais le plan E, comme enthousiasme, nous a manqué, car le gros problème de ce projet est de ne pas susciter l'enthousiasme, du fait qu'on ne parle que du contenant et très peu du contenu.

Comme M. Holenweg et M<sup>me</sup> Rys le disaient, le contenu est quand même l'élément essentiel. Ce n'est pas insultant de dire qu'il nous manque des informations à ce sujet, car c'est un fait. Le projet culturel n'existe pas, alors même qu'il faisait partie du cahier des charges du directeur recruté en 2009. Six ans plus tard, le projet culturel et scientifique n'existe toujours pas. Il est certes en création, mais nous n'avons pas de produit sur lequel nous prononcer.

La réponse à la motion M-1139, qui demandait précisément qu'un contenu culturel soit livré en même temps que les murs, manque. Il est plaisant de construire des murs, mais c'est embarrassant lorsqu'on ne sait pas encore ce qu'on mettra dedans. Il y a une déclaration d'intention, mais pas de rapport, ni de fait, rien qui puisse créer de l'enthousiasme autour du contenu culturel de ce projet.

Je reviens sur un élément qui a suscité quelques rumeurs et quelque polémique, hier, sur le contenu et l'intérêt des collections des caves du musée. Ce n'est pas moi qui affirme que les collections du musée ne comportent pas de grand chef-d'œuvre, c'est un cabinet d'audit. Son rapport date de 2009 et il est dur: les collections du musée sont reconnues des spécialistes et des grands amateurs, mais elles ne rencontrent pas la notoriété universelle de leurs contemporains. Cet audit a été porté à notre connaissance par le biais d'une citation dans le rapport sur la proposition PR-922, relative au fameux crédit de 500 000 francs destiné à étudier d'autres options et qui a été validé.

Si ce projet est mauvais, ce n'est pas seulement quant à son aspect culturel, mais aussi à son volet financier. Ce projet générera environ 10 millions de francs de charges supplémentaires. J'ai entendu le Parti libéral-radical dire que ce n'était pas grand-chose et que nous ferons des choix. Je veux bien, mais sur quoi ces choix porteront-ils? Diminuerons-nous la subvention du Servette FC? ou les frais

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

de fonctionnement de la police? Fermerons-nous des crèches? Arrêterons-nous de nettoyer la ville? Que ferons-nous? Ayez le courage de le dire! Ces 10 millions de francs supplémentaires, liés à une extension dont la justification ne se trouve pas dans le contenu culturel du projet, sont dommageables, surtout au vu de la situation financière difficile qui nous attend.

Pour ne rien vous cacher, chers collègues, la convention – en particulier le contenu et l'étude de celle-ci – a fait basculer les Verts dans le camp du non. Cette convention est déséquilibrée au désavantage de la Ville. Les Verts ne sont pas opposés à un partenariat public-privé. D'ailleurs, plus tard dans la soirée, ils vous proposeront avec enthousiasme d'en soutenir un pour la rénovation des cinémas indépendants où ce partenariat public-privé est excellent. Mais celui qui nous est proposé pour le MAH est déséquilibré, et cela de deux manières.

D'une part, ce partenariat apporte 20 millions de francs d'investissement, mais il ne participe absolument pas aux coûts d'entretien futurs. Le budget de la Ville sera donc chargé d'une dizaine de millions de francs supplémentaires. A vous d'en trouver la contrepartie! Il sera facile de vendre aux électeurs la fermeture de crèches pour financer le MAH, lorsqu'on promet 1000 places de crèche supplémentaires...

D'autre part, la convention comprend un certain nombre d'articles dérangeants. Le partenaire privé choisit seul le contenu exposé au musée; il peut retirer les œuvres à tout moment et il a des garanties d'exposition minimales. Il a obtenu que le nom de sa fondation soit apposé partout, que le soclage soit différent – on fait un musée dans le musée – et que les assurances soient payées par la Ville. Enfin, la convention octroie une garantie d'exposition aux collections provenant de la Bactriane. Cette région située au sud de l'Afghanistan et au nord de l'Iran est en conflit depuis 1979; les conditions d'acquisition de cette collection laissent planer un flou qui sera à la charge de la Ville.

Le choix unilatéral des objets exposés et de leur retrait crée un appel d'air en termes de spéculation sur le marché de l'art, marché qui a récemment fait les gros titres avec les problèmes des Ports Francs concernant le propriétaire de l'AS Monaco. Lorsque vous voulez rentabiliser votre collection, vous achetez quelques pièces à 5000, 10 000, 15 000 ou 20 000 francs sur un marché peu connu, vous les exposez dans un musée public qui a une aura et une reconnaissance, comme le MAH, et enfin vous les retirez du musée pour les revendre à 50 000, 60 000 ou 70 000 francs. La Ville s'apprête à participer non pas à un instrument de politique culturelle ouverte à toutes et à tous, mais à un instrument de spéculation financière au profit de peu de gens.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, qu'il s'agisse de gouvernance, de culture ou de finances, nous vous invitons à refuser ce mauvais projet. En revanche, nous sommes d'accord avec l'idée que ce musée a besoin d'une réno-

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

vation. C'est pourquoi nous soutiendrons l'amendement d'Ensemble à gauche qui propose de concentrer les forces de la Ville sur la rénovation nécessaire de ce musée et de laisser tomber l'extension, dont la justification ne fait pas l'unanimité sur le plan patrimonial, culturel et financier, pas plus qu'en regard du déséquilibre de la convention passée avec le partenaire privé. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur Dunner. Je salue à la tribune du public la présence de notre ancienne collègue, M<sup>me</sup> Ariane Arlotti. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Pierre Gauthier.

**M. Pierre Gauthier (EàG).** Je vous remercie, Monsieur le président. Permettez-moi d'abord de répondre aux propos tenus hier par M. Guy Dossan. Ce n'est pas grâce aux riches qu'on peut s'offrir une politique sociale. C'est, au contraire, du seul fait que les richesses sont bien mal réparties entre toutes et tous que l'on a besoin d'une politique sociale.

Pour revenir au musée, lorsque j'entends M. Dossan dire que le musée bâti par Camoletti date de 1910 et que nous ne mettrons pas un sou dans sa restauration, c'est là que le bât blesse. La restauration de ce chef-d'œuvre d'architecture est indispensable depuis plus de quarante ans et c'est le seul plan A qui importe aujourd'hui.

Malgré ce qu'on a entendu çà et là, personne ne veut critiquer le mécénat. Celui-ci est essentiel à de nombreux aspects des politiques culturelles. Mais le mécénat se définit par un don sans contrepartie. Or, personne n'a jusqu'ici démontré que la convention passée entre la Fondation Gandur pour l'art (FGA) et la Ville de Genève était du mécénat. Car c'est du business. Mes deux collègues Maria Pérez et Tobias Schnebli ont établi que la contrepartie exigée par la FGA à la Ville est exorbitante. Nous l'avons estimée à environ dix fois les 20 à 30 millions de francs promis. Ce n'est donc pas du mécénat, comme nous le disions, mais du business.

Celles et ceux qui suivent ce dossier du MAH depuis longtemps savent fort bien que plusieurs mécènes genevois, des vrais mécènes, ont décidé de quitter le MAH à la suite de l'éviction calamiteuse du directeur précédent. Qu'on ne vienne pas nous dire aujourd'hui que nous les avons fait partir! C'est plutôt l'incurie généralisée des autorités qui président à la gestion de ce dossier depuis les années 1990 jusqu'à nos jours qui a de quoi rebuter les plus généreux et les plus désintéressés. Mais revenons à notre sujet.

Ainsi que nous l'avons entendu depuis le début de ce débat, le Conseil administratif nous propose de signer un chèque en blanc pour un mauvais projet, mal emmanché depuis le début, combattu par deux recours en justice, dénoncé par

SÉANCE DU 20 MAI 2015 (après-midi)  
Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

deux des plus importantes associations de défense du patrimoine et contesté par trois partis de ce parlement, un projet qui, s'il devait être accepté, se verra vraisemblablement opposer un référendum et qui sera, je le souhaite, balayé par les citoyennes et les citoyens. Au-delà des clivages politiques habituels, les citoyennes et les citoyens n'aiment pas être pris pour des idiots.

Il faut bien sûr refuser ce projet que nos autorités successives maintiennent en vie tout à fait artificiellement. Est-ce par paresse ou par absence de courage politique? Je n'en sais rien. Cela dit, ce n'est pas aux Genevois qu'il faut donner une leçon, mais à ceux qui s'entêtent et qui, du fait de leur incroyable obstination, nous ont fait perdre vingt ans précieux, à nous comme à la culture et à l'architecture. Alain Vaissade devrait être chaleureusement remercié pour avoir été le seul homme politique vraiment sage dans cette saga sans fin. Je me demande toujours pourquoi ses successeurs n'ont pas eu l'intelligence de laisser les étagères dans le tiroir à oublier où elles n'auraient jamais dû sortir, même si elles sont signées par un génie.

Le MAH est un bâtiment inscrit à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). C'est donc un bâtiment jugé d'importance nationale, dont l'inscription implique qu'il mérite spécialement d'être conservé intact. Intact, cela veut dire que nous devons le restaurer, l'entretenir, le préserver, le maintenir et le conserver. Contrairement à ce que ma collègue Maria Pérez a dit sous forme de boutade, l'architecture ne relève pas plus des goûts et des couleurs que la peinture ou le bricolage. L'architecture est l'art du vide et de l'espace, non du plein. Ainsi, remplir la cour du MAH, remplir un espace défini et pensé comme vide par son créateur, Marc Camoletti, revient à nier la pensée même de ce créateur, à mépriser le projet de l'architecte, à renier l'artiste et à profaner sa mémoire.

Je conclurai en vous emmenant au Tessin, chers collègues, où se trouve le Palazzo Turconi de Mendrisio, inscrit à l'ISOS comme le MAH. Ce sont des biens d'importance nationale. Or, après un long combat mené par la section tessinoise de Patrimoine suisse, la Commission fédérale des monuments historiques et le Conseil fédéral ont contraint la municipalité de Mendrisio à annuler le projet de construction d'une bibliothèque dans la cour dudit *palazzo*. Que l'on veuille nous bourrer le crâne avec le remplissage de la cour, élément central qui donne tout son sens au musée construit par Marc Camoletti, ne changera strictement rien. Que ce soit à Mendrisio, à Berne, à Lausanne ou à Genève, lorsque la loi dit «intact», cela veut dire intact.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Nous sommes en train de faire un tour de table sur ce sujet du MAH, habituel en commission, mais assez extraordinaire ici, si l'on songe qu'il occupe, voire qu'il hante ce délibératif depuis dix-sept ans. Nous par-

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

lons de rénover, puis d'agrandir le MAH depuis dix-sept ans, projet dont l'actualité s'est accrue depuis deux ans. En séance plénière et en commission, nous y avons consacré un grand nombre d'heures pour nous retrouver aujourd'hui face à un délibératif très divisé. Il y a là de quoi se poser des questions quant à la qualité de ce projet.

Je n'en rends responsables ni M. Sami Kanaan ni ses prédécesseurs. C'est un ensemble, c'est un tout, qui m'a fait dire dans la presse qu'il s'agit d'un «maudit musée». La formule était inexacte; j'aurais dû parler de «musée maudit». Car, depuis son origine, ce musée pose problème de par les décisions prises par l'exécutif, qui n'a pas respecté la loi sur l'administration des communes, comme mon collègue Jacques Pagan l'a expliqué, le délibératif n'ayant pas été saisi de toutes les questions qui entouraient le don très généreux de M. Gandur, mais qui induisait des charges et qui aurait dû nous être soumis.

Durant ces longues heures de débat, nous avons évoqué à peu près tous les aspects qui touchent au MAH et au projet dont nous discutons. L'un d'entre eux ne nous a finalement pas tant préoccupés, c'est celui du coût. Le coût de la rénovation et de l'agrandissement du MAH s'élève à 132 millions de francs. Pour rappel, s'il était nécessaire, nous sommes une commune, non un canton. Notre enveloppe budgétaire consacrée aux investissements oscille entre 110 et 130 millions de francs par an. Or, nous parlons d'un projet qui nous coûtera 132 millions de francs, même si nous espérons toujours que M. Gandur acceptera de verser 40 millions de francs.

Les différentes étapes de ce travail nous laissent dans une grande perplexité. En commission, nous n'avons pas réussi à rediscuter la convention. L'Union démocratique du centre a donc été extrêmement surprise de découvrir un amendement déposé par M. Kanaan, qui revenait sur la convention. En quelque sorte, il nous demande d'accepter le projet, puis de rediscuter la convention... Ces dernières heures, les événements se sont enchaînés assez rapidement, puisque nous apprenions hier soir, vers 19 h 30, par le site internet de la *Tribune de Genève*, que M. Gandur ne voulait plus entendre parler de quoi que ce soit et qu'il ne reviendrait pas sur sa convention, comme il l'avait dit précédemment. Je ne voudrais pas être dans les habits du magistrat Kanaan, car ses prochaines semaines seront assurément pénibles. Cela dit, il est certain que, si nous acceptons ce projet aujourd'hui, il sera très difficile de rediscuter cette convention. Et s'il aboutit après référendum, il en restera un goût d'imprécision et d'inachevé. On ne dira pas que le travail aura été bâclé, mais en tout cas mal fait, mal ficelé. Ce projet pose un problème de fond, puisqu'il n'arrive pas à réunir une large majorité en notre sein.

Enfin, je voudrais faire une remarque en guignant du côté du Royaume-Uni. L'actualité nous a récemment montré que la réélection de David Cameron, qualifiée de surprise par certains médias, n'en était pas une: outre le fait qu'il mettait

en avant un référendum non pas contre l'Union européenne, mais sur la question de la présence de son pays dans l'Union européenne, son bilan personnel lui a permis sa large réélection. David Cameron a suivi une politique de rigueur. On peut y être favorable ou défavorable, mais il faut simplement constater que celle-ci a tout de même ramené l'Angleterre et le Royaume-Uni dans une situation économique que de nombreux pays européens peuvent envier. Le taux de chômage a été abaissé à 5,6% et l'Angleterre crée des emplois, contrairement à la France. Certes, la dette continue d'augmenter. Elle est tellement incroyable qu'il est difficile de la stopper et de la diminuer d'un coup, mais on constate que l'Angleterre s'endette de moins en moins. Il est amusant de voir que l'Allemagne suit un peu la même logique politique, à savoir une politique de rigueur qui, dans ses grandes lignes, comprime essentiellement les dépenses de la fonction publique.

Nous savons que nous devons suivre le même mouvement en Suisse car la récession se fait sentir. A un niveau communal tel que le nôtre, de nombreuses discussions nous amèneront à revoir nos budgets annuels. Or, il semble que l'on n'en tienne jamais compte. Le Conseil administratif continue de nous présenter des projets faramineux. Ce soir, c'est le MAH, et peut-être la Nouvelle Comédie et le subventionnement des cinémas privés... Ces quatre dernières années, sauf erreur de ma part, ce Conseil municipal a refusé deux projets, pour deux restaurants qui appartiennent à la Ville, à savoir le restaurant de la Perle du Lac et le café de l'Hôtel-de-Ville. Tout le reste, tout ce qui était prévu, a été admis, quel qu'en soit le prix.

Cela déplaît à l'Union démocratique du centre. Systématiquement, tout ce que le Conseil administratif présente est très coûteux et passe facilement la rampe. Cela vient gonfler notre dette. (*Remarque.*) Mais oui, Monsieur Pagani! L'une des délibérations du projet demande que nous empruntions 125 millions de francs pour le MAH, certes à court terme, mais cela gonflera la dette.

**Le président.** Il vous faudrait conclure, Monsieur Bertinat.

*M. Eric Bertinat.* On nous présente systématiquement des projets très chers. Nous regrettons donc de ne pas avoir davantage discuté de cette enveloppe, hormis les autres facettes du problème dont nous avons eu grand plaisir à débattre durant de nombreuses heures.

**M. Pascal Holenweg (S).** Avant d'entrer dans mon intervention proprement dite, je signale à M. Bertinat – je vous prie de transmettre, Monsieur le président – que, s'agissant d'un bâtiment comme ce musée, le plus cher n'est pas de le réno-

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

ver, mais de le laisser pourrir et tomber en morceaux. Cela coûtera beaucoup plus cher de le remettre sur pied plus tard que de le faire maintenant. Je ne parle là que de la rénovation, pas de l'extension.

Comme nous avons pris tellement de plaisir à ce premier débat, au point que nous allons vraisemblablement nous en offrir un troisième, pour redire ce que nous avons dit jusqu'à présent, voire le préciser, s'il en est besoin, je renverrai à ce troisième débat ce que j'avais l'intention de dire sur le projet culturel ainsi que sur le risque qu'il y a à rendre la rénovation impossible en l'ayant liée à l'extension. Je m'en tiendrai là à intervenir sur les deux projets d'amendement et de sous-amendement, déposés respectivement par le Conseil administratif et le groupe socialiste, ces deux propositions ayant le même objectif: renégocier la convention passée avec la FGA à l'avantage de la Ville.

Je comprends parfaitement que les groupes d'Ensemble à gauche et des Verts, fondamentalement opposés à la proposition du Conseil administratif, s'opposent à l'amendement et au sous-amendement. Il n'est pas dans l'intérêt des opposants de renégocier quoi que ce soit d'une convention qui, dans l'état où elle se trouve, est le meilleur argument contre le projet d'extension du musée tel qu'il a été déposé. Pour toutes les raisons déjà données, cette convention plombe le projet. Dans sa rédaction actuelle, c'en est au point qu'on a intérêt à la maintenir en l'état si on est opposé au projet! Encore une fois, c'est un excellent argument pour le combattre. Lorsqu'on combat un projet, on ne perd pas son temps à essayer de l'améliorer. On aurait plutôt intérêt à le rendre le moins acceptable possible lors du vote populaire. C'est là que nous aboutirons au terme de nos discussions, puisque référendum il y aura et que les citoyennes et les citoyens de cette ville auront à se prononcer. Cela est parfaitement légitime et nous permettra de mener un débat sur le contenu culturel du projet plus élargi que celui que nous avons maintenant.

La position de ces deux groupes ne m'interroge donc pas, à la différence de celles du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien, et accessoirement celle de l'Union démocratique du centre, dont je n'ai pas très bien compris si elle était favorable ou non à l'amendement et au sous-amendement. A entendre M. Bertinat, j'ai cru comprendre qu'elle y était opposée. En me basant sur ce que j'ai entendu hier soir de la position du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien, ceux-ci s'opposent à l'amendement du Conseil administratif et au sous-amendement du Parti socialiste. Cette opposition me paraît relever de quelque chose qui ressemble beaucoup à une politique de la terre brûlée et qui pourrait se résumer par le slogan suivant: périsse le musée, pourvu qu'on ne touche pas à la convention passée avec la FGA! Périsse le musée, pourvu qu'on n'admette pas que le partenariat entre la Ville et la FGA est bancal! Dans la formulation actuelle de la convention, celui-ci n'a rien à voir avec du mécénat. Périsse le musée, pourvu que la convention soit maintenue en l'état!

M. Jean-Claude Gandur fait du maintien de cette convention une affaire personnelle, une affaire d'honneur et, peut-être, d'amour-propre. En l'occurrence, sa position ne m'intéresse pas, contrairement à celle de ce Conseil municipal et donc de la Ville de Genève. M<sup>me</sup> Rys a rappelé hier, en des termes assez vigoureux, que nous avons pour devoir ou pour mission la défense des intérêts de la Ville de Genève. Cela implique en l'occurrence de renégocier une convention qui est actuellement formulée au désavantage de la Ville. En proposant la possibilité de cette renégociation, le Conseil administratif et le groupe socialiste demandent à ce Conseil municipal d'assumer ses responsabilités de défenseur et de représentant des intérêts de la Ville de Genève. Ils ne font rien d'autre.

En refusant cette renégociation, que font les groupes apparemment supposés être les plus grands partisans de l'extension du musée? Ils plombent ce projet. Ils affirment qu'ils préfèrent la convention dans son état actuel qu'une renégociation qui faciliterait éventuellement le passage du projet, indépendamment du débat sur le patrimoine et sur le contenu culturel. Assez logiquement, de son point de vue de partenaire, M. Gandur fait du maintien de la convention en l'état une affaire principale. Cette convention étant à son avantage, on ne voit pas pourquoi il accepterait de la renégocier. Mais on ne voit pas mieux pourquoi la Ville de Genève refuserait de s'engager dans cette renégociation par décision de son Conseil municipal.

Qu'est-ce qu'une convention comme celle-ci? De quel texte parle-t-on? d'un texte sacré? du Décalogue? de l'image du Prophète? du Coran? d'un texte intouchable? Nous parlons d'un contrat passé entre une collectivité publique et une fondation privée. La collectivité publique n'est pas seulement l'objet du contrat, elle est partie prenante de ce contrat. Lorsqu'il s'agit de construire un édifice public, une institution publique ou un acteur culturel et public, la collectivité publique a aussi pour fonction, pour intérêt et pour mission de défendre sa propre position dans le cadre de la convention. Mesdames et Messieurs du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien, vous rendez-vous compte que le contenu actuel de cette convention, les déclarations de M. Gandur, le soutien aveugle que vous lui apportez et le refus que vous opposez à la demande du Conseil administratif donnent les meilleurs arguments possible aux opposants à un projet que vous faites mine de défendre? J'attends donc de connaître, avec une impatience qui confine carrément à la fébrilité, la posture que vous prendrez sur cette convention dans le débat public après l'aboutissement du référendum. En ferez-vous le texte sacré que vous semblez en faire aujourd'hui?

**Le président.** Il vous faudrait conclure, Monsieur Holenweg... Vous m'avez entendu?

*M. Pascal Holenweg.* Je suis en train de conclure, Monsieur le président.

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

**Le président.** Dix secondes.

*M. Pascal Holenweg.* J'attends avec impatience de voir de quelle manière vous défendrez le projet que vous êtes en train de plomber par votre attachement à un texte que vous savez pertinemment être mauvais. Cela, vous ne le dites pas en séance plénière; vous le dites dans les couloirs. Vous vous demandez comme nous s'il a été négocié par la Ville ou imposé à celle-ci par les avocats de la FGA. *(Le président coupe le micro de M. Pascal Holenweg.)*

**Le président.** Merci, Monsieur Holenweg. La parole est à M. le conseiller municipal Morten Gisselbaek. *(M. Pascal Holenweg continue de s'exprimer.)* Monsieur Gisselbaek, nous vous écoutons. Les propos de M. Holenweg ne sont plus enregistrés et ils ne passent plus à l'antenne. *(Brouhaha.)*

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Merci, Monsieur le président. Je ne peux pas parler. *(Brouhaha.)* Vous devriez obtenir le silence... Monsieur le président, je vous remercie de me passer la parole dans ces conditions admirables. C'est un plaisir.

Beaucoup de choses ont été dites et je suis d'accord avec nombre d'entre elles... Vous me parlez, Monsieur le président? Je n'entends pas.

**Le président.** Lorsque je parle, j'enclenche mon micro, Monsieur Gisselbaek.

*M. Morten Gisselbaek.* Pardon. Je ne répéterai pas les propos de M. Bertinat, mais j'étais d'accord avec la première partie de son intervention. Un peu moins lorsqu'il a commencé à parler de l'Angleterre... Mes préopinants du groupe Ensemble à gauche ont dit beaucoup de choses que je ne répéterai pas non plus, mais je veux revenir sur quelques points.

Le premier concerne M. le maire et vous lui transmettez, Monsieur le président. Il nous a dit hier soir que les opposants faisaient la fine bouche, mais je préfère avoir la bouche fine que la vue brouillée. Or, manifestement, dans cette affaire, de nombreux acteurs, dont les prédécesseurs de M. le maire, ont eu des problèmes de vue, pour ne pas dire une cécité certaine, lorsqu'ils ont préparé, rédigé et signé cette convention qui lie la Ville à la FGA. J'espère que cette cécité était due à l'amour qu'ils nourrissent pour ce projet et pour l'art... Puisque nous

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

parlons d'art et d'histoire, je me permets de citer Platon qui, il y a vingt-cinq siècles, écrit: «Celui qui aime s'aveugle sur ce qu'il aime.» J'espère que ce n'est pas la fascination pour les 40 millions de francs de M. Gandur qui les a fait approuver cette convention, dont la première lecture fait tomber les chaussettes de n'importe qui d'à peu près sensé.

La réalité est que cette convention est grave d'amateurisme. Lorsque M<sup>me</sup> Salerno prépare un contrat de nonante-neuf ans pour un droit de superficie, tout a été réfléchi sur la durée et jusqu'aux conditions de rétrocession. Et pour être sûr que tout fonctionne, le dossier fait encore un tour auprès de l'Unité opérations foncières de M. Pagani. Or, là, beaucoup de choses manquent dans cette convention et il y a des flous. Tout le monde l'a dit. Que se passera-t-il si M. Gandur double la taille de sa collection? Que fera-t-on lorsqu'on devra rénover le bâtiment dans vingt, trente ou quarante ans? Parce que les musées de M. Jean Nouvel n'ont pas la durée de vie de ceux de M. Camoletti. Cette convention cumule les problèmes et je m'étonne qu'il y ait encore ici, dans cette salle, des gens élus et intelligents pour la défendre.

Mon deuxième point concerne l'argent, en référence à ce que M<sup>me</sup> Kraft-Babel a dit hier soir. Depuis que je siège ici, je n'ai pas vu un seul dépassement pour les crédits que nous acceptons dans cette enceinte. C'est vrai qu'ils ont tendance à gonfler avant que nous les votions, comme celui de ce soir, qui est passé de 80 à 130 millions de francs, mais nous savons au moins ce que nous votons. M. Pagani et ses services font en sorte qu'on ne dépasse pas ces crédits. Combien de fois avons-nous dû accepter des dépassements de crédit ces quatre dernières années? (*Commentaires.*) Zéro.

Dans le cas présent, on peut quand même être inquiet. Je rejoins M. de Kalbermatten: je préférerais la première version du musée, plus fidèle à Jean Nouvel, car cet architecte, qui est aussi un grand artiste, considère ses chantiers comme des sortes de *work in progress*. Lorsqu'on s'offre Nouvel, il faut être prêt à se le payer... Pour la Ville de Genève, je pense qu'un certain risque demeure de ce côté-là. On a beaucoup parlé de la Philharmonie de Paris, mais on peut aussi citer l'Opéra de Lyon, dont le coût a doublé en cours de route, ou le Musée du quai Branly, consacré aux arts premiers, qui est passé de 160 à 265 millions d'euros, ou encore, pour la bonne bouche, puisqu'on nous reproche de l'avoir fine, le Kultur- und Kongresszentrum Luzern pour lequel, moins de dix ans après sa construction, il a fallu investir 15 millions de francs supplémentaires parce que la pluie s'infiltrait dans la toiture, cela à la charge de la Ville de Lucerne évidemment.

Mon troisième point concerne de nouveau l'amour, cet amour fou que certains semblent porter à ce musée. Quelle confiance ils ont dans l'avenir brillant de ce musée, qui rayonnera sur tout l'Occident et au-delà dès qu'on lui aura ajouté

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

les quelques mètres carrés qui lui manquent pour nous éblouir! Eh bien, non! M<sup>me</sup> Kraft-Babel disait hier soir que ceux qui refusent de l'agrandir veulent un petit musée. Je ne sais plus quel terme vous avez utilisé, Madame. Riquiqui? Local? Ce musée est déjà le troisième plus grand musée de Suisse! Il n'a pas besoin de mètres carrés supplémentaires pour rayonner, mais d'une politique dynamique, qui change de ce qu'on en a fait ces cinquante dernières années, depuis que je le connais.

Depuis que je suis petit et que je vais dans ce musée, les mêmes armures, la même collection de pistolets et de hallebardes – je ne sais combien de hallebardes, alors qu'une seule suffirait – est exposée. Il y a une salle dédiée aux channes. Valaisannes, fribourgeoises... Qui s'intéresse réellement à une salle consacrée à l'argenterie? Qui s'intéresse aux bowls à cocktail de chez Tiffany? Quant aux pièces modernes, il y a un piano à queue offert par l'artiste Christian Martelet, je crois, mais je pense qu'il a donné cette pièce parce qu'il ne savait pas où la poser, avec tout le respect que je lui dois.

Bref, ce musée n'est pas épatant. Il pourrait l'être avec la surface dont il dispose, si on le rénove et qu'on optimise l'espace existant. C'est pourquoi il faut soutenir notre amendement qui propose de rénover la partie existante, ce qui est nécessaire, sans agrandir le musée.

**Le président.** Merci, Monsieur Gisselbaek, votre temps est écoulé. Vous avez une phrase de conclusion?

*M. Morten Gisselbaek.* Vous auriez pu m'avertir. J'ai le droit à trois petites phrases?

**Le président.** C'est ce que je fais présentement. Je vous dis que votre temps est écoulé et je vous invite à conclure. On ne peut guère faire mieux. (*Rires.*)

*M. Morten Gisselbaek.* Je vais faire ce que je peux, Monsieur le président. Je ne comprends pas que M. Gandur n'ait pas trouvé un terrain ailleurs, au lieu de tout centraliser. Qu'il se fasse son petit ou grand musée, comme il veut! Beaucoup d'autres l'ont fait, à l'image de M. Gianadda, par exemple, ce qui dynamise bien plus une région. Il peut se payer les architectes qu'il veut: Nouvel, Herzog & de Meuron ou même Gehry, s'il le désire... Nous, nous rénoverons ce musée tel qu'il est, nous le dynamiserons et cela fonctionnera très bien ainsi. Je suis désolé, je dois m'arrêter.

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Beaucoup de choses ont été dites sur l'histoire du dossier, sur la convention... J'ai l'impression d'avoir refait l'entier du débat mené en commission pendant ces quelques soirées, sans avancer d'un iota.

On nous propose des amendements alors que la commission des travaux et des constructions a travaillé pendant longtemps et que le Mouvement citoyens genevois avait demandé la création d'une commission ad hoc. Il aurait été plus malin de former une délégation de conseillers municipaux animés par une volonté de travailler spécifiquement sur ce dossier, plutôt que de réunir des commissions en séances ordinaires et extraordinaires pour en arriver à s'écharper pendant deux jours sur ce dossier compliqué et qui traîne depuis longtemps, même si beaucoup appellent sa concrétisation de leurs vœux.

Le Mouvement citoyens genevois n'acceptera pas ces amendements, en tout cas pas ici. Le Conseil administratif nous a proposé un amendement, le groupe socialiste aussi, et maintenant le groupe Ensemble à gauche... Mesdames et Messieurs, il n'y a qu'une seule solution si vous voulez continuer à débattre encore et discuter de ces amendements: le renvoi en commission. Franchement, nous sommes ridicules, nous n'y arriverons jamais. Le Mouvement citoyens genevois n'acceptera aucun amendement en séance plénière sur le siège. C'est vraiment une extorsion de signature. Nous préférons soutenir le projet du MAH et adienne que pourra!

Je ne reviens pas sur l'historique, que vous nous avez raconté en long et en large. Le MAH a besoin d'être rénové. Le Mouvement citoyens genevois aurait aimé une extension complète. Malheureusement, elle sera tronquée. La seule solution pour sortir de cette impasse est de renvoyer le tout en commission ou d'accepter le projet.

**M. Adrien Genecand** (LR). C'est quand même surprenant que M. Holenweg nous propose de faire la critique de vingt-cinq ans de magistrature de gauche pour la culture. C'est bien volontiers que nous commençons cet exercice maintenant; simplement, il me faudra deux interventions... Depuis le début des années 1990, la gauche est en charge de ce département. Les bâtiments culturels sont en totale déliquescence. C'est parce que vous ne les avez pas rénovés dans les temps et que votre majorité a patiemment sous-investi dans ce domaine, notamment, que nous nous retrouvons dans cette situation de devoir rénover de façon urgente un bâtiment qu'on n'a pas entretenu. Mais si vous voulez aussi qu'on fasse le bilan du contenu culturel distribué année après année, allons-y!

Monsieur Gisselbaek, lorsque je vous entends parler des objets contenus dans ce musée avec autant de mépris, je me dis que, pour vous, la culture se résume aux subventions que vous pouvez distribuer à vos amis. C'est fort dommage!

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

Et sur ces questions de contenu culturel, je finirai avec vous, Monsieur Dunner. Vous critiquez ce qu'il y a dans les caves du musée en affirmant que cela n'a aucune valeur, sans penser à tous les mécènes qui, pendant des centaines d'années, ont donné à cette ville des parcs, des endroits magnifiques pour des écoles et des crèches, ainsi que de magnifiques œuvres d'art pour les musées. S'ils avaient entendu un conseiller municipal comme vous critiquer et juger ces œuvres d'art, ils n'auraient pas donné leur patrimoine mobilier. C'est une évidence que, si une municipalité traite avec autant de mépris les dons qui lui sont faits, quels qu'ils soient, elle n'en reçoit plus. C'est aussi simple que ça.

La culture est bien au-delà de ce que vous pouvez distribuer année après année à des amis; c'est fort dommage, encore une fois, si elle se résume à cela pour vous. Il ne s'agit pas de juger les œuvres qui sont au musée. Nous sommes là pour parler exclusivement du contenant, et pas de la politique culturelle, parce que celle-ci change. Elle est fonction du directeur et du conservateur. La seule question posée aujourd'hui se résume à accepter oui ou non la rénovation du contenant.

Enfin, à M. Gauthier, qui nous a malheureusement quittés, ne jugeant pas utile de rester, je citerai Churchill, en écho à sa réponse à M. Dossan. Vous lui transmettez, Monsieur le président, que, si Churchill avait déjà dit que le capitalisme a un vice inhérent, l'inégale répartition des richesses, le socialisme au sens large – que M. Gauthier représente – est l'égale répartition de la misère. Passé cette haine du riche traditionnelle qu'on entend de part et d'autre ce soir, et qui est lamentable, les faits sont assez simples: dans cette ville, 5% des gens paient 1 franc sur 2 prélevés par l'impôt. Si on continue à vouer à ces gens-là une haine infinie et détestable, ils partiront. Le jour où il faudra compenser la moitié des revenus de l'impôt sur les personnes physiques et les personnes morales, la classe moyenne trinquera, ce qui sera absolument désastreux pour la prospérité de notre ville.

Les bancs d'en face parlent de privatisation. Mais de quelle privatisation parlez-vous? De celle des 98% des fameuses œuvres gardées au sous-sol? Cela n'est pas de la privatisation, mais de la privation de biens publics. Ils appartiennent à tous les citoyens et on ne peut même plus les montrer dans ce musée. Vous voulez priver les Genevois de 98% de leurs biens, qui dorment dans les caves du musée, tandis que les nouveaux mécènes, eux, ont envie de voir circuler et vivre leurs collections, de les partager avec beaucoup de gens autour de la planète. C'est normal qu'elles puissent voyager. Si elles finissent par s'endormir dans une cave pendant nonante-neuf ans, c'est dommage. Je préfère qu'on renégocie un nouveau partenariat avec le MAH dans nonante-neuf ans.

Puisqu'on en vient à la convention, je réponds à M. Pagan, qui s'inquiétait hier qu'elle ne passe pas devant le Conseil municipal. Bon. Eh bien, elle passe

SÉANCE DU 20 MAI 2015 (après-midi)  
Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

maintenant devant ce Conseil puisqu'elle figure dans la proposition. Tout le monde peut la lire. Vous pouvez décider de l'accepter ou de la refuser, mais elle nous aura été soumise. Il n'y a donc pas de problème de légalité. Acceptons-la ou non, et ce sera réglé.

On peut discuter du fond de la convention, mais, pour nous, la situation est claire. Cette convention a été négociée à la demande de la Ville. Mesdames et Messieurs, que voulez-vous que les fonctionnaires de cette municipalité, que vous insultez depuis 17 h, fassent après avoir négocié la politique culturelle et le contenu du projet culturel du MAH? Peut-être ont-ils mal négocié, et je suis le premier surpris qu'un seul fonctionnaire se charge de la négociation d'une convention de cette ampleur et que, au XXI<sup>e</sup> siècle, il ne soit pas accompagné d'un avocat... C'est ahurissant. Mais il reste que c'est la majorité que vous avez depuis vingt-cinq ans qui procède ainsi.

Après cinq ans, nous nous apercevons que la convention n'a pas été renégociée. Mais on ne propose pas quarante-huit heures avant un vote de la plus haute importance, portant sur 130 millions de francs, après les élections municipales, de discuter la renégociation de la convention. Cette méthode de travail est inacceptable et je comprends que le mécène en question soit fâché. Il l'a dit: au début, il soutenait le projet par un don de 20 millions de francs. Il a ensuite été approché par la Ville pour 20 millions de francs supplémentaires et il a accepté. La Ville est revenue lui demander s'il ne voulait pas mettre sa collection à disposition. Il a accepté, mais il a demandé une convention et je le comprends. La Ville a alors négocié avec lui dans un esprit qui était celui d'un partenariat.

La convention finale est peut-être imparfaite à vos yeux, mais, pour ma part, face à ce problème de fond que pose la rénovation extrêmement chère de ce musée et à la possibilité de le rénover tout en l'agrandissant, pour 15 millions de francs de moins qu'une simple rénovation, avec un gain de surfaces, je constate que nous serons la seule municipalité ou collectivité publique du monde à refuser des dons privés de plus de 60 millions de francs.

Lorsque vous nous expliquez, Monsieur Dunner, que la subvention aux cinémas indépendants est un vrai partenariat public-privé, permettez-moi non pas de rire, mais de sourire un peu bêtement. (*Rires.*) Qui prenez-vous pour des idiots? Dans ce cas, nous avons péniblement trouvé 500 000 francs auprès de la Fondation Hans Wilsdorf; pour le reste, soit largement plus de 50%, nous n'avons rien trouvé et la Ville de Genève le paiera. Nous discuterons de ce sujet plus tard, mais ne venez pas nous dire que vous soutenez les partenariats publics-privés en citant l'exemple des cinémas indépendants, je vous en supplie!

**Le président.** Il vous faudrait conclure, Monsieur Genecand.

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

*M. Adrien Genecand.* J'y arrive. Je conclus sur la question de la représentativité et du vote populaire qui aura lieu. M. Pagan disait hier que la question se résumait en commission à quelques commissaires membres du Cercle de soutien au projet de rénovation et d'agrandissement du MAH. Non, Monsieur Pagan, ce cercle comprend 1800 membres, dont une petite cinquantaine ou plus ont des mandats politiques. Il est donc d'abord formé de 1800 personnes soucieuses de la culture dans cette ville et de la rénovation de ce musée, et qui s'engagent pour cette dernière.

Enfin au-delà de ces questions, Mesdames et Messieurs, non, ne renvoyons pas ce projet en commission! Il est ce qu'il est et, comme tous les projets en politique suisse, il est imparfait. Nous le voterons, nous irons le défendre en votation devant la population et nous verrons qui gagnera. J'en ai terminé, Monsieur le président. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Mireille Luiset** (MCG). Dans ce dossier, je ne peux pas m'empêcher de penser à ces caricatures du patient en train d'agoniser, tandis que les médecins se battent sur le diagnostic autour du lit à grands coups de seringues, poires de lavement et autres. Pendant ce temps, il n'y a que la mort qui fait son œuvre. Heureusement que le centenaire se porte bien... L'Acropole devait aussi compter beaucoup d'amis pour avoir fini en ruine. Pour ce qui est du rayonnement international de la Genève historique, nous n'aurons plus de problème si nous attendons encore un peu, et pour pas un sou: ce sont les ruines du MAH que nous visiterons... Ce sera un événement.

Je trouve malheureux que tout le monde cherche et gâche des solutions. M. Gandur est arrivé avec un cadeau en tant que mécène. Non, cela ne fonctionnait pas; il ne fallait pas accepter un simple don. J'ai posé la question hier et je la répète: j'aimerais que les dépenses soient documentées précisément, avec des chiffres précis et concrets, des tarifs vérifiables auprès des entreprises, afin de contrôler le total faramineux auquel nous arrivons pour une rénovation. En très peu de temps, nous passons du simple au double. Je ne peux pas m'empêcher de penser au vilain souvenir du 25, rue du Stand, pour lequel nous sommes passés de 16 à 40 millions de francs. C'est vraiment se payer la tête du monde! Nous aimerions savoir ce que nous finançons.

Sous prétexte que nous ne votons pas immédiatement, nous sommes sanctionnés à coups de millions de francs. C'est le contribuable qui est sanctionné! Ce chantage suffit! Voici quelques exemples de ces prix complètement délirants: 702 000 francs pour un crédit d'étude concernant la villa Ambrosetti, 260 000 francs pour la réalisation d'un réaménagement total avec rénovation des boiseries et autres d'un appartement ancien de cinq pièces, frais d'architecte compris. Petite comparaison. Une volière au bois de la Bâtie? 2 millions de francs.

SÉANCE DU 20 MAI 2015 (après-midi)  
Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

Une villa? 1,68 million de francs, prix du terrain compris. Dans ce dossier du MAH, où les millions sont annoncés par dizaines et où le prix de l'opération a doublé avec une facilité vertigineuse, j'aimerais qu'on nous justifie les coûts de rénovation de ce bâtiment – qui n'a pas été entretenu, tout simplement – par des chiffres concrets, vérifiables et comparables, mais avec des prix réels, et non ceux de la Ville où la moindre vis coûte le prix du platine!

Sérieusement, première chose: s'il y a vraiment des amis du musée, qu'ils demandent déjà, au lieu de discuter, une rénovation à un prix correct et vérifiable! Il y a des entrepreneurs qui ne sont pas des ripoux. J'ai fait comparer quelques prix des projets que nous devons voter. C'est sidérant! Même un spéculateur immobilier m'a donné des prix tellement bas par rapport à ce qu'on nous soumet que j'avais envie de me mettre à genoux devant lui et de dire «merci, Seigneur»! A force d'entendre des prix aussi exorbitants, je n'y croyais plus! Le moindre clou planté nous coûte déjà six mois de salaire, quand un de mes amis fait rénover la toiture de sa maison – tuiles, charpente, et ainsi de suite – pour 50 000 francs. Qu'avons-nous pour 50 000 francs en Ville de Genève? Nous n'avons même pas l'installation de la chasse d'eau dans les toilettes publiques de la pointe de la Jonction!

Il faut être réaliste. Comme je l'ai demandé hier, je veux des vrais chiffres, concrets, vérifiables et réalistes pour cette rénovation. Avant de penser à des projets d'extension, nous devons entretenir nos bâtiments sous peine de nous retrouver avec un MAH semblable à l'Acropole ou à Pompéi. On attend que le patrimoine culturel de Genève tombe en ruine pour le rénover à grands frais irréels! Visiblement, l'entretien ne fait pas partie du vocabulaire de l'exécutif et c'est bien malheureux. Je suis désolée, mais un propriétaire d'immeuble conscient et responsable entretient son bâtiment. Dieu merci, les architectes de l'époque avaient construit du solide, puisque ce musée s'obstine à tenir encore debout après cent ans! Quoique si on tend l'oreille et qu'on fait une minute de silence, on entend les fissures, les gravats et les cris d'agonie de ce musée qui est gentiment en train de s'effondrer. Attendons encore un peu et le problème sera réglé.

Continuerons-nous de discuter du projet Nouvel qui n'existe plus – il faut dire les choses comme elles sont – car il est impraticable? Continuerons-nous de débattre d'une convention que nous ne pouvons pas voter ce soir parce qu'elle est liée au dossier et dont M. Gandur a dit qu'il ne la renégocierait pas? Nous envisageons tous les scénarios possibles, mais qu'est-ce qui est réalisable maintenant, concrètement? Nous avons des amendements, mais un seul est intelligent: décidons d'une rénovation du musée avant de trancher son extension. La première n'empêchera pas la seconde. Concentrons-nous sur les rénovations urgentes et possibles à réaliser. (*Brouhaha.*) Faisons quelque chose! Cela fait passé quinze ans que cela dure! Oublions le projet Nouvel, qui n'existe plus: il est si déformé que même sa mère ne le reconnaîtrait pas. Soit nous redémarrons de zéro et nous

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

envisageons des actions concrètes, soit nous commençons par des rénovations urgentes, mais avec des chiffres – je maintiens! – vérifiables, concrets et réalistes. Je vous remercie. (*Exclamations.*)

**Le président.** Merci, Madame Luiset. Avant de donner la parole au magistrat, je passe la parole à M. Schnebli à sa demande, le bureau ayant décidé de lui octroyer une minute pour s'exprimer sur le nouveau sous-amendement déposé par Ensemble à gauche.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, vous avez pu lire la teneur de ce sous-amendement à l'amendement déposé par le Conseil administratif concernant la délibération VI nouvelle.

*Projet de sous-amendement*

Remplacer l'article 2 de la délibération VI nouvelle dans l'amendement du Conseil administratif par la teneur suivante:

«Le Conseil administratif soumettra la convention modifiée à l'examen et à l'approbation du Conseil municipal. La convention modifiée ne devra contraindre en rien le MAH en ce qui concerne la muséographie, le choix de la politique culturelle et la gestion du MAH.»

Ce sous-amendement demande que le Conseil municipal ne soit pas simplement informé de l'issue des nouvelles négociations de la convention et de leur résultat, mais qu'il soit partie prenante de l'élaboration de ce texte. Cette nouvelle teneur lui serait donc soumise pour examen et approbation. Ce n'est que sur cette base-là qu'un partenariat comme notre ville n'en a jamais connu jusqu'ici pourra, le cas échéant, affronter le verdict populaire des urnes de manière crédible.

Je vous invite donc à soutenir ce sous-amendement. C'est seulement avec celui-ci, ainsi qu'avec le sous-amendement déposé par le Parti socialiste, que nous pourrions accepter l'amendement du Conseil administratif.

**M. Sami Kanaan, maire.** Nous arrivons à la fin, peut-être provisoire, d'une discussion très riche et passionnelle, avec toutes les nuances que nous avons pu entendre, qui préfigure un débat intéressant devant la population. Je remercie les uns et les autres, Mesdames et Messieurs, partisans du projet et opposants à celui-ci.

Dans un monde idéal, j'aurais évidemment souhaité, au nom du Conseil administratif, que nous ayons un projet qui fasse l'unanimité. Je peux vous rassurer: c'est très rarement le cas avec les projets de musée, car ils touchent à l'identité collective, à la politique culturelle et au patrimoine. Ce n'est donc pas forcément surprenant en soi.

Du côté des opposants, il y a plusieurs variantes. La plus cohérente des positions est celle d'Ensemble à gauche, qui se méfie de l'argent privé dans à peu près toutes les conditions imaginables et qui remet en question la qualité de nos collections. Je qualifierais volontiers cette position de malthusienne et nihiliste. Tant qu'à faire, fermons le musée! Finalement, pourquoi dépenser 40 millions de francs pour des pièces aussi inintéressantes, contre l'avis de tous ceux qui les apprécieraient?

Quant aux Verts, je les plains, car cela doit être difficile aujourd'hui. Symboliquement, il arrive qu'on doive tuer le père dans la vie, mais là ils tuent le père, le grand-père, le frère et les cousins. C'est quand même un magistrat Vert qui a sorti le projet du tiroir et qui a négocié une convention avec la FGA. On peut renier son passé et poser des questions nihilistes sur la politique culturelle, en remettant vingt ans d'héritage Vert dans ce domaine en question. C'est un droit, mais ce n'est heureusement pas la position de tous les Verts que je connais.

Les élus de l'Union démocratique du centre, eux, se réfugient dans une position légaliste. C'est leur droit le plus strict, mais je rappelle que, lorsque Christoph Blocher a visité le MAH il y a un certain nombre d'années, alors que je n'étais pas encore conseiller administratif, il se demandait pourquoi nous n'exposions pas toutes nos richesses et toutes nos collections de peintres suisses, Hodler et consorts. Lui-même a dit que nous avions un trésor exceptionnel, de niveau suisse, et une responsabilité face au patrimoine helvétique. Il est rare que je cite Christoph Blocher, mais je le fais avec conviction aujourd'hui!

Nous avons beaucoup parlé d'architecture, de convention et de mécénat, mais l'essentiel n'est pas là. Je remercie notamment M<sup>me</sup> Rys, M. Holenweg et M. Thévoz – ils sont plusieurs – qui ont rappelé l'essentiel: nous nous battons pour un projet culturel ainsi que pour la politique culturelle et le patrimoine de cette ville. C'est au-delà du plaisir de voir un beau tableau ou une belle pièce d'archéologie. C'est notre identité collective, notre passé, notre présent et notre avenir. Derrière un projet de musée, le lien social est aussi en jeu. Lorsque je vois la passion des Genevoises et des Genevois pour leurs musées, je considère que nous avons raison d'investir de l'argent dans ce domaine. Je le dis toujours: la culture crée de la valeur.

Si quelqu'un a fait de la concertation, c'est bien moi. Depuis que je suis membre du Conseil administratif, on m'a même dit que j'en faisais trop, notamment dans le cadre de la politique muséale en général, avec les musées privés et

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

les musées publics. Nous avons défini des plateformes communes de collaboration entre tous les musées, qui ont conduit à plusieurs résultats concrets comme la Nuit des musées. Nous avons organisé les états généraux des musées. Nous avons établi des projets scientifiques et culturels complets pour le Muséum d'histoire naturelle et le Musée d'ethnographie de Genève (MEG).

M. Dunner veut nous donner des leçons en matière de projet scientifique et culturel, mais il a oublié un petit détail: un bon projet scientifique et culturel se fait en adéquation entre le contenant – le bâtiment – et le contenu. Nous ne pouvions pas créer un projet scientifique et culturel dans les moindres détails tant que nous n'avions pas un objet architectural abouti. Nous avons donné un aperçu de ce que ce musée serait et nous avons largement la matière première. Certains commentaires sur les collections sont méprisants, lorsqu'on pense à l'horlogerie, aux instruments de musique, aux beaux-arts ou à l'archéologie. Le texte que nous avons fourni à la commission des arts et de la culture contient les préliminaires du projet scientifique et culturel. Celui-ci sera élaboré maintenant que nous avons le projet complet. Quant à l'audit que vous citez, Monsieur Dunner, même si je sais que vous n'avez pas passé beaucoup de temps dans ce Conseil, c'est un audit qu'il vaut mieux ne pas citer, tellement il était mauvais...

Tout le monde veut cette rénovation, mais nous devons rénover ce bâtiment en urgence si ce projet ne passe pas. Les délibérations à 80 millions de francs ne s'improvisent pas d'un coup de cuillère à pot, comme Ensemble à gauche le fait. Il faudra rénover ce bâtiment, mais je dois vous dire, Mesdames et Messieurs, au nom du Conseil administratif, que cette option-là nous coûtera beaucoup plus cher, parce que nous paierons seuls, pour un résultat beaucoup moins intéressant. Je maintiens ce que j'ai dit: ce bâtiment n'est plus adapté à ce qu'un musée est aujourd'hui. On peut ne pas aimer cette affirmation, mais c'est une réalité à observer. Si nous construisons une extension séparée, je me réjouis des débats sur le budget de fonctionnement. L'exploitation de deux bâtiments coûte forcément plus cher que celle d'un bâtiment intégré tel que nous le proposons aujourd'hui.

J'en viens au patrimoine. S'il y a quelqu'un qui défend le patrimoine ici, c'est bien moi. Je l'ai prouvé dans beaucoup de projets avec Rémy Pagani, que ce soit l'Alhambra, le Grand Théâtre ou les Conservatoire et Jardin botaniques, mais aussi les logements. Nous avons d'excellentes relations avec les défenseurs du patrimoine. Je ne ramène pas les choses au niveau des personnes, Monsieur Wisard, mais parfois nous ne sommes pas d'accord. Sur ce projet, ils ont décidé d'en faire une guerre des religions: ils refusent de toucher le bâtiment et ils veulent le rénover pour qu'il reste tel quel. La seule chose qu'ils acceptent, c'est le couvrement de la cour, mais celle-ci n'a pas d'utilité en termes muséaux dans ce contexte, si ce n'est d'aller boire un verre au Barocco de temps en temps pendant l'été. Je maintiens ce que j'ai dit en tant que magistrat à la culture: un bâtiment est au service de ses missions. C'est le respect du patrimoine et des deniers publics.

SÉANCE DU 20 MAI 2015 (après-midi)  
Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

J'en arrive aux soutiens. Je me réjouis que le cercle de soutien compte plus de 1800 membres, comme M. Genecand l'a dit. Ces personnes viennent d'horizons extrêmement divers, comptant entre autres quelques personnalités Vertes, de tous les milieux économiques et sociaux et de toutes origines. Il y a quelques politiques, mais pas tellement. Je me réjouis que ce soutien grandisse jour après jour, en prévision de la votation populaire.

Ces soutiens sont aussi financiers pour partie. La Fondation pour l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire, antérieure à la FGA, a amené des sommes très conséquentes, des dons petits et grands, de 20 francs jusqu'à plusieurs millions de francs. La FGA est arrivée postérieurement. C'est la richesse de ce projet. En outre, cela représente des économies sur d'autres investissements: lorsque l'Union démocratique du centre fait la fine bouche sur la participation de la FGA, elle oublie qu'un jour viendra où nous devons rénover le bâtiment seuls, avec une facture plus élevée qui sera payée au détriment d'autres investissements. Si on est respectueux des deniers publics, on saisit les opportunités qui se présentent. Il est un peu compliqué de justifier une opposition à un projet financé à moitié – à moitié! – par des partenaires tiers.

Le partenariat avec la FGA fonctionne bien. Je n'aimerais pas qu'il y ait de malentendu sur ce point. Ses collections sont objectivement intéressantes pour compléter le musée. Elles forment une petite partie du tout, proportionnellement aux collections du musée, en volume et en mètres carrés d'exposition ou de dépôt, mais elles représentent un réel apport en valeur culturelle. Le hasard de la vie fait qu'elles sont directement complémentaires aux nôtres et nous nous en réjouissons. Nous avons déjà eu de nombreux résultats concrets dans ce domaine. Nos contacts avec la FGA ou avec M. Gandur se sont très bien passés. Depuis que je suis en fonction au Conseil administratif, j'ai dit à ce dernier que la convention méritait d'être précisée pour deux raisons, que je rappelle: d'une part, certains éléments, par exemple les chiffres des coûts ou les surfaces, sont obsolètes; d'autre part, certaines clauses n'ayant posé aucun problème jusqu'à maintenant, par beau temps – cela est un fait –, pourraient prêter à confusion à long terme. Cela pourrait être utilisé par ceux et celles qui veulent à tout prix tuer ce projet. Comme on dit, lorsqu'on veut tuer son chien, on l'accuse d'avoir la gale...

*Des voix.* La rage.

*M. Sami Kanaan, maire.* La rage, oui, merci pour les précisions vétérinaires. M. Dossan l'a dit hier en plus. Merci, Monsieur Dossan.

Nous l'avons dit et redit: nous avons eu de nombreux contacts avec la FGA. Or, il se trouve que M. Gandur a exprimé par écrit son refus de toucher à cette

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

convention la semaine dernière. C'est la poule et l'œuf: il veut des engagements clairs de la Ville pour le projet en général et discuter ensuite des modalités de mise en œuvre. Je n'ai pas de souci avec cela, mais nous avons donné des signaux concrets qui constituent des engagements clairs: nous avons modifié le projet, nous l'avons amélioré, nous avons déposé un amendement au Conseil municipal et nous espérons qu'il sera accepté ce soir.

Comme je l'avais dit en commission au nom du Conseil administratif, j'aurais souhaité proposer une entrée en matière à ce Conseil municipal au sujet de la clarification de ces clauses. Vous ne me démentirez pas, Mesdames et Messieurs, lorsque je dis que gouverner, c'est prévoir. Les paroles volent, les écrits restent. Comme on dit en latin: *verba volant, scripta manent*. Je crois que c'est à peu près juste; les latinistes me corrigeront. Mais cette convention n'est pas passée entre M. Gandur et M. Kanaan, ou M. Pagani ou je ne sais qui. C'est un texte qui lie la FGA et la Ville de Genève, appelé à perdurer pour nonante-neuf ans, soit bien au-delà des personnes actives présentement. Aujourd'hui, cela se passe bien, mais ces clarifications seraient nécessaires pour préserver à la fois l'intérêt public ainsi que la qualité, la pertinence et l'efficacité d'un partenariat à long terme. Je peux très bien vivre avec cette convention en l'état, puisque nous n'avons eu aucun problème jusqu'à maintenant, mais le Conseil administratif souhaitait initier cette clarification dans le cadre du débat que nous avons depuis hier. Cela n'a pas pu être le cas. Je prends bonne note que M. Gandur est fâché; des moments de crise surviennent parfois dans un partenariat vivant. Nous pouvons arranger les choses. Nous avons d'excellentes relations avec la FGA.

L'amendement du Conseil administratif était vraiment dû au fait que nous avons reçu ce refus écrit de toucher à la convention la semaine passée. Mon intervention sur cet enjeu n'avait pas pour objectif de rassurer ni de convaincre les opposants actuels à ce projet au sein de ce Conseil municipal. Je n'ai pas cette prétention; le Conseil administratif ne l'a certainement pas. Je répète encore une fois que cet amendement avait un double objectif: préserver la pertinence et la durabilité de ce partenariat à long terme, ainsi que permettre un débat qui ne bute pas sur l'interprétation de la convention avec la FGA, en prévision du débat populaire qui risque d'être animé et passionnel, à l'image de l'avant-goût qui nous est donné depuis hier. Dans l'intérêt du projet, du MAH, du bien public et de ce partenariat, cela en vaut la peine.

Je conclus en disant, Mesdames et Messieurs, que nous pouvons toujours rêver d'un meilleur projet, mais celui dont nous disposons est chiffré, évalué, financé et finançable dans de très bonnes conditions pour notre patrimoine. C'est vraiment un investissement dont je me réjouis, au vu du succès des musées à Genève. Le MAH rejoint les institutions que nous avons pu moderniser, comme le MEG, le Muséum d'histoire naturelle, les Conservatoire et Jardin botaniques et plein d'autres. Parmi les musées privés, le Musée international de la Croix-Rouge

et du Croissant-Rouge a aussi connu une rénovation profonde. C'est un grand pas pour notre place culturelle, pour nos Genevois et Genevoises et pour notre rayonnement à l'étranger. (*Applaudissements.*)

*Deuxième débat*

**Le président.** Tout d'abord, nous voterons le renvoi du rapport PR-1073 A à la commission des travaux et des constructions. Si celui-ci est accepté, nous nous en tiendrons là concernant cet objet. S'il est refusé, nous voterons les amendements: l'amendement général accepté en commission, l'amendement général d'Ensemble à gauche, les sous-amendements respectifs du Parti socialiste et d'Ensemble à gauche à l'amendement du Conseil administratif, puis cet amendement lui-même. Nous voterons ensuite les cinq délibérations – ou six, si l'amendement du Conseil administratif est accepté –, puis les trois motions. (*Remarque.*) Merci de le rappeler, Monsieur Wisard: le vote nominal avait été demandé sur tous les votes.

*Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi du rapport à la commission des travaux et des constructions est refusé par 49 non contre 21 oui.*

*Ont voté non (49):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Gary Bennaïm (LR), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

*Ont voté oui (21):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):*

M. Philippe Aubert (MCG), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Ahmed Jama (S), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Stéphanie Prezioso (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

**Le président.** Nous passons à l'amendement général de la commission des travaux et des constructions portant sur les délibérations I, II, III et IV, la cinquième restant inchangée. Cet amendement figure aux pages 55 à 58 du rapport.

**Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement général est accepté par 44 oui contre 12 non (2 abstentions).**

*Ont voté oui (44):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Gary Bennaim (LR), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC),

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (S), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S).

*Ont voté non (12):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Philippe Aubert (MCG), M. Eric Bertinat (UDC), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve).

*Se sont abstenues (2):*

M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (21):*

M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Christophe Dunner (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Stéphanie Prezioso (EàG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

**Le président.** Nous passons à l'amendement général du groupe Ensemble à gauche, qui modifie les délibérations I à V.

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

*Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement général est refusé par 47 non contre 24 oui (2 abstentions).*

*Ont voté non (47):*

M. Philippe Aubert (MCG), M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Gary Bennaïm (LR), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).

*Ont voté oui (24):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Se sont abstenus (2):*

M. Alpha Dramé (Ve), M. Pascal Holenweg (S).

SÉANCE DU 20 MAI 2015 (après-midi)  
Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):*

M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Ahmed Jama (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Stéfanie Prezioso (EàG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

**Le président.** Nous passons au sous-amendement du groupe socialiste à l'amendement du Conseil administratif, qui consiste à modifier l'article premier de la délibération VI nouvelle.

*Mis aux voix à l'appel nominal, le sous-amendement est refusé par 39 non contre 32 oui (3 abstentions).*

*Ont voté non (39):*

M. Philippe Aubert (MCG), M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaim (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Christophe Dunner (Ve), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

*Ont voté oui (32):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Eric Bertinat (UDC), M. Javier Brandon (S), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

(HP), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Pascal Holenweg (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).

*Se sont abstenus (3):*

M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):*

M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Stéfanie Prezioso (EàG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

**Le président.** Nous passons au sous-amendement du groupe Ensemble à gauche à l'amendement du Conseil administratif, qui consiste à modifier l'article 2 de la délibération VI nouvelle.

*Mis aux voix à l'appel nominal, le sous-amendement est refusé par 59 non contre 16 oui.*

*Ont voté non (59):*

M. Philippe Aubert (MCG), M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR),

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Ont voté oui (16):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):*

M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Stéphanie Prezioso (EàG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

**Le président.** Nous passons à l'amendement général du Conseil administratif, qui ajoute une délibération VI.

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

*Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement général est refusé par 44 non contre 21 oui (10 abstentions).*

*Ont voté non (44):*

M. Philippe Aubert (MCG), M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Ont voté oui (21):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Eric Bertinat (UDC), M. Javier Brandon (S), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Pascal Holenweg (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Scherb (UDC), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S).

*Se sont abstenus (10):*

M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>mes</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG).

SÉANCE DU 20 MAI 2015 (après-midi)  
Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):*

M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Stéfanie Prezioso (EàG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

**Mise aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée par 49 oui contre 25 non (1 abstention).**

*Ont voté oui (49):*

M. Philippe Aubert (MCG), M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Benaïm (LR), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S).

*Ont voté non (25):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*S'est abstenue (1):*

M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):*

M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Stéfanie Prezioso (EàG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

**Mise aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, la délibération II amendée est acceptée par 49 oui contre 26 non.**

*Ont voté oui (49):*

M. Philippe Aubert (MCG), M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S).

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

*Ont voté non (26):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Héléne Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):*

M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Stéphanie Prezioso (EàG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

**Mise aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, la délibération III amendée est acceptée par 49 oui contre 25 non (1 abstention).**

*Ont voté oui (49):*

M. Philippe Aubert (MCG), M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Benaïm (LR), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC),

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).

*Ont voté non (25):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*S'est abstenu (1):*

M. Alpha Dramé (Ve).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):*

M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Stéfanie Prezioso (EàG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

**Mise aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, la délibération IV amendée est acceptée par 49 oui contre 25 non (1 abstention).**

*Ont voté oui (49):*

M. Philippe Aubert (MCG), M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

Cescato (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S).

*Ont voté non (25):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*S'est abstenu (1):*

M. Alpha Dramé (Ve).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):*

M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Stéphanie Prezioso (EàG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

Mise aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, la délibération V est acceptée par 49 oui contre 25 non (1 abstention).

*Ont voté oui (49):*

M. Philippe Aubert (MCG), M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S).

*Ont voté non (25):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*S'est abstenu (1):*

M. Alpha Dramé (Ve).

SÉANCE DU 20 MAI 2015 (après-midi)  
Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):*

M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Stéfanie Prezioso (EàG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Les délibérations sont ainsi conçues:

*DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 125 858 500 francs, dont à déduire un montant total de 65 175 000 francs composé de:

- une subvention de 500 000 francs du Fonds énergie des collectivités;
- un apport de 37 675 000 francs de la Fondation Gandur pour l'art;
- un apport de 11 000 000 de francs de la Fondation pour l'agrandissement du MAH;
- un apport de 2 000 000 de francs de la Fondation Ernst Göhner;
- un apport de 14 000 000 de francs d'une fondation privée pour le secteur de l'horlogerie, destiné à la restauration;

soit un montant net de 60 683 500 francs, destiné à la restauration et à l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire situé rue Charles-Galland 2, parcelles N<sup>os</sup> 4360, 4362, 4359 et 7232, feuille N<sup>o</sup> 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève, ainsi qu'aux frais induits par le chantier.

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 125 858 500 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 1 209 557 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

*Art. 4.* – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter les parts du crédit d'études voté le 10 février 1998 de 290 000 francs (PR-300, N° PFI 042.009.06), le crédit d'étude voté le 26 février 2007 de 3 600 000 francs (PR-482, N° PFI 042.009.08), le crédit d'étude complémentaire voté le 8 mai 2012 de 2 925 000 francs (PR-922, N° PFI 042.009.09), soit un total de 67 498 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2051.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

## DÉLIBÉRATION II

### LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 4 312 000 francs, dont à déduire un apport de 1 800 000 francs de la Fondation Gandur pour l'art, soit un montant net de 2 512 000 francs destiné au développement d'équipements multimédia pour le public du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, parcelles N<sup>os</sup> 4360, 4362, 4359 et 7232, feuille N° 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 312 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2025.

*DÉLIBÉRATION III*

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 600 000 francs, dont à déduire un apport de 252 000 francs de la Fondation Gandur pour l'art, soit un montant net de 348 000 francs destiné à l'équipement en matériel informatique, de télécommunication et de diffusion du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, parcelles N<sup>os</sup> 4360, 4362, 4359 et 7232, feuille N<sup>o</sup> 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 600 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2025.

*DÉLIBÉRATION IV*

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 651 000 francs, dont à déduire un apport de 273 000 francs de la Fondation Gandur pour l'art, soit un montant net de 378 000 francs, destiné à l'équipement en mobilier et matériel d'exploitation du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

Galland 2, parcelles N<sup>os</sup> 4360, 4362, 4359 et 7232, feuille N<sup>o</sup> 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 651 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2029.

*DÉLIBÉRATION V*

## LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 4 de la loi sur le domaine public L 1.05 du 24 juin 1961;

vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes (LAC) B 6 05 du 24 juin 1961;

vu les plans de servitudes d'empiètement N<sup>os</sup> 1, 2 et 3, établis par M. Christian Haller, géomètre, sous leur forme provisoire, en date du 3 mars 2014;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à grever la parcelle N<sup>o</sup> 7232 de la commune de Genève, section Cité, propriété du domaine public communal, sise passage Jean-Jacques Burlamachi, de servitudes d'empiètement en sous-sol, selon les plans de servitudes provisoires N<sup>os</sup> 1, 2 et 3 établis par M. Christian Haller, datés du 3 mars 2014.

*Art. 2.* – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat le dépôt d'un projet de loi auprès du Grand Conseil, approuvant l'immatriculation de la parcelle N<sup>o</sup> 7232 de Genève/Cité propriété du domaine public communal, en vue de la constitution des servitudes d'empiètement en sous-sol, en réalisation des plans de servitudes cités à l'article premier.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à ces opérations.

*Art. 4.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier ou épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation du projet de construction.

SÉANCE DU 20 MAI 2015 (après-midi)  
Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

*(M<sup>me</sup> Maria Pérez demande le troisième débat.)*

*Mis aux voix à l'appel nominal, le troisième débat est refusé par 52 non contre 21 oui (2 abstentions).*

*Ont voté non (52):*

M. Philippe Aubert (MCG), M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

*Ont voté oui (21):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Se sont abstenus (2):*

M. Bayram Bozkurt (Ve), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG).

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):*

M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Stéfanie Prezioso (EàG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

*Le troisième débat ayant été refusé, les délibérations deviennent définitives.*

*(Applaudissements nourris des groupes démocrate-chrétien, libéral-radical et socialiste.)*

**Le président.** Ce n'est pas terminé. Nous avons trois points liés et nous passons donc à la motion M-1157, en commençant par l'amendement de la commission des travaux et des constructions, qui consiste à remplacer «soumettre» par «présenter» et «bien avant» par «avant» dans l'invite de la motion. (*Brouhaha.*)

**Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de la commission est accepté par 21 oui contre 18 non (2 abstentions).**

*Ont voté oui (21):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Guy Dossan (LR), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Ont voté non (18):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Sophie

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR), M. Vincent Schaller (LR).

*Se sont abstenus (2):*

M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Sylvain Thévoz (S).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (38):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Philippe Aubert (MCG), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Roland Crot (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Stéphanie Prezioso (EàG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à faire preuve d'un peu plus d'attention. (*Brouhaha.*) Pouvez-vous baisser le volume? Il n'y a rien de nouveau, mais mes explications seront vaines si vous ne m'écoutez pas. Monsieur Wisard, s'il vous plaît. Nous venons d'accepter l'amendement de la commission et nous passons à la motion M-1157 elle-même.

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion M-1157 amendée est acceptée par 42 oui contre 28 non (2 abstentions).

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire*Ont voté oui (42):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Roland Crot (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Ont voté non (28):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

*Se sont abstenus (2):*

M. Philippe Aubert (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):*

M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Stéphanie Prezioso (EàG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG).

SÉANCE DU 20 MAI 2015 (après-midi)  
Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

**Le président.** Nous passons à la motion M-1102.

*Mise aux voix à l'appel nominal, la motion M-1102 est refusée par 64 non contre 7 oui (2 abstentions).*

*Ont voté non (64):*

M. Philippe Aubert (MCG), M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Ont voté oui (7):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC).

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

*Se sont abstenus (2):*

M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):*

M. Sylvain Clavel (HP), M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Stéfanie Prezioso (EàG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

**Le président.** Nous passons à la motion M-1139, en commençant par l'amendement de la commission des arts et de la culture consistant à compléter ainsi le premier point de l'invite: «(...) de la politique muséale du MAH, *en considérant les partenariats conclus avec les privés*».

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de la commission est accepté par 47 oui contre 25 non (1 abstention).

*Ont voté oui (47):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Philippe Aubert (MCG), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Roland Crot (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquet Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

SÉANCE DU 20 MAI 2015 (après-midi)  
Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

*Ont voté non (25):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Vincent Subilia (LR).

*S'est abstenu (1):*

M. Carlos Medeiros (MCG).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):*

M. Sylvain Clavel (HP), M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Stéfanie Prezioso (EàG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

**Mise aux voix à l'appel nominal, la motion M-1139 amendée est acceptée à l'unanimité (73 oui).**

*Ont voté oui (73):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Philippe Aubert (MCG), M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand

Proposition et motions: restauration et agrandissement  
du Musée d'art et d'histoire

(LR), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Hohenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Greuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):*

M. Sylvain Clavel (HP), M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Stéfanie Prezioso (EàG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Les motions sont ainsi conçues:

*MOTION M-1157*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter la version définitive de toute convention liant la Ville de Genève à des partenaires privés avant que le projet de rénovation et agrandissement du MAH soit sur le point d'être concrétisé et, en tout cas, en temps utile pour que le Conseil municipal puisse examiner ces conventions au cours du processus délibératif, notamment lors du traitement de l'objet en commission, et en évaluer pleinement la portée.

*MOTION M-1139*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, avant que le vote sur le crédit pour la restauration et l'extension du Musée d'art et d'histoire (MAH) lui soit soumis, un rapport spécifique sur les implications, les intentions et les contenus de ce projet s'agissant:

- de la politique muséale du MAH, en considérant les partenariats conclus avec les privés;
- des liens et collaborations entre le MAH et les autres musées genevois, ainsi que les autres institutions culturelles genevoises, y compris les établissements d'enseignement public et de recherche;
- des garanties éthiques, et les moyens d'en assurer le respect (tel que, par exemple, un audit des collections du MAH) quant à la provenance des objets et œuvres constituant les collections du musée et les expositions temporaires.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 février 2015 en vue de l'octroi à la coopérative Cité-Derrière-Eidguenots d'un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle N° 2124 de Genève, section Petit-Saconnex, propriété privée de la Ville de Genève, sise avenue des Eidguenots 21, en vue de la construction et la gestion d'un immeuble de logements sociaux pérennes (PR-1120 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 17 mars 2015. La commission a examiné cet objet lors des séances du 31 mars et du 21 avril 2015 sous la présidence de M<sup>mes</sup> Marie Barbey et Patricia Richard. Que M. Christophe Vuilleumier, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

---

<sup>1</sup> Proposition, 4917.

**Séance du 31 mars 2015**

*Audition de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, et de M<sup>me</sup> Marie Fauconnet Falotti, responsable de l'Unité opérations foncières*

M<sup>me</sup> Charollais déclare que cette proposition s'inscrit dans le cadre de la stratégie générale de valorisation. Elle précise que ce plan localisé de quartier (PLQ) a nécessité beaucoup de temps pour entrer en force et elle mentionne qu'il s'agit à présent d'entreprendre la réalisation des bâtiments envisagés. Elle signale que d'autres opérateurs sont en train de mettre en place des opérations de mises en valeur à proximité et c'est donc un secteur qui est en train de se développer.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti mentionne que le droit de superficie est prévu pour la coopérative Cité-Derrière. Elle ajoute que cette parcelle a été achetée par préemption en 2009, suite de quoi les éléments nécessaires pour l'élaboration du PLQ ont été établis, un PLQ entré en force en juillet 2013. Elle remarque que l'un des grands enjeux de ce quartier relève des droits à bâtir. Elle rappelle en outre que le bas du secteur entre dans un plan de site. Elle signale que l'une des contraintes de ce plan nécessite une construction simultanée afin de rationaliser l'ensemble de la réalisation.

Elle observe que différentes autorisations de construire ont déjà été déposées. Elle remarque que des accords ont été passés avec les propriétaires de la parcelle voisine qui souhaitent réaliser uniquement des PPE, et elle mentionne que cet accord permettra de favoriser le montage financier des logements HBM que la Ville envisage. Elle déclare que c'est le gré à gré qui a été choisi comme méthode d'attribution de ces droits. Elle précise qu'il y aura ainsi une coopérative Cité-Derrière-Eidguenots créée.

Elle déclare ensuite que le projet prévoit 3200 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher, soit une trentaine d'appartements avec l'équivalent de l'autre côté. Elle signale encore que les conditions pour ces droits de superficie sont usuelles avec une durée de cent ans. Elle observe par ailleurs que les espaces extérieurs font l'objet d'une charte d'aménagement.

Elle explique ensuite que la coopérative Cité-Derrière s'est engagée à réaliser des HBM, à favoriser la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle, à responsabiliser les habitants et à gérer l'immeuble. Elle ajoute que la coopérative souhaite obtenir le label Minergie, voire Minergie P, et coopérera avec les propriétaires de la parcelle voisine.

Un commissaire demande pourquoi la Ville octroie ce droit de superficie à une coopérative. M<sup>me</sup> Charollais répond que les gros projets font l'objet d'octroi à la fondation pour le logement. Elle ajoute que, dans ce cas, les contraintes sont nombreuses impliquant des mandataires similaires. Elle précise que cet aspect

entre en opposition avec la contrainte des marchés publics. Or elle rappelle que les coopératives ne sont pas soumises au marché public. Elle mentionne que c'est donc une économie d'échelle et une contrainte de marché public qui ont fait opter ce choix de la coopérative. M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti ajoute que les opérations de 60 logements et plus sont difficilement digérées par les coopératives.

Le même commissaire demande pourquoi la Ville ne construit pas elle-même. M<sup>me</sup> Charollais répond que c'est une question de choix et de priorité d'investissement. Elle ajoute que la construction de logements peut facilement être déléguée à des tiers alors que tel n'est pas le cas des écoles, par exemple.

Une commissaire demande combien de coopératives genevoises ont postulé. M<sup>me</sup> Charollais répond que d'autres coopératives ont été sollicitées, et elle remarque que deux ont été retenues au vu de leur capacité de réaction puisqu'il était nécessaire de procéder rapidement afin de se caler sur les projets voisins.

Une commissaire observe que les voisins ne font donc que de la PPE. M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti acquiesce. Elle rappelle que l'Office cantonal admet une option de cette sorte s'il y a une compensation. Elle ajoute que c'est sur ce point que la convention a porté. Un commissaire remarque que ce système n'est pas très productif à long terme. Il ajoute qu'il y aurait plus de logements hors spéculation si le propriétaire voisin devait réaliser également des logements sociaux à hauteur de 30%. M<sup>me</sup> Charollais répond que ce pourrait en théorie être possible. Mais elle rappelle que les accords ont déjà été passés. M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti signale que le plan de quartier n'existait pas lorsque la négociation a été menée. Elle ajoute que cette négociation permettait d'alléger le plan financier de ces HBM.

Une commissaire signale que le Grand Conseil discute d'inclure des espaces culturels bon marché et elle demande si cette possibilité a été discutée. M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond par la négative. M<sup>me</sup> Charollais ajoute que c'est un détail qui peut être introduit dans la discussion.

Un commissaire remarque que ce projet va impliquer un accroissement de la circulation et il demande ce qui est prévu à l'égard des places de parc. M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond que le PLQ prévoit des places de parc dont le nombre respecte la législation. Le PLQ prévoit 254 places de parc, dont 32 en surface pour les visiteurs. Elle ajoute que des places vélos sont également prévues.

Une commissaire remarque que le projet indique que ces bâtiments seront accessibles aux personnes handicapées et elle remarque que des appartements pourront être accessibles à des personnes handicapées «dans la mesure du possible». Elle se demande si cette phrase est là pour enjoliver le projet. M<sup>me</sup> Charollais répond que, s'il se présente des cas de locataires handicapés, les adaptations se feront dans la mesure du possible. Elle précise que cela signifie que tous les appartements ne pourront pas être adaptés.

## Proposition: droit de superficie à l'avenue des Eidguenots 21

Une commissaire se demande si la loi sur les HBM ne prévoit pas obligatoirement un appartement pour personne handicapée au rez-de-chaussée. M<sup>me</sup> Charollais répond par la négative. Elle ajoute qu'il est plus facile dans la pratique de répondre à une configuration spécifique inhérente à une famille que de prévoir en amont un appartement pour un handicap éventuel et encore non connu.

Une commissaire demande quel est le montant de la compensation. M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond qu'elle est de 555 000 francs, mais elle mentionne que ce montant doit être validé par l'Office cantonal pour le logement.

*Prises de position et vote*

Un commissaire du Parti libéral-radical aimerait discuter avec ses collègues de la PR-1120.

Ensemble à gauche aimerait entendre la coopérative dont il a été question puisqu'il s'agit de lui céder un terrain pour un siècle.

Le Parti socialiste aimerait apporter une recommandation à la proposition PR-1120. La présidente propose de revenir sur cette recommandation dans un second temps.

La présidente passe ensuite au vote de l'audition de la coopérative dans le cadre de la proposition PR-1120, qui est acceptée par 8 oui (1 LR, 2 UDC, 1 MCG, 1 Ve, 2 S, 1 EàG) et 2 abstentions (Ve, DC).

**Séance du 21 avril 2015***Audition de MM. Amsler et Henchoz, représentants de la coopérative Cité-Derrière-Eidguenots*

M. Amsler remercie la commission pour cette audition. Il explique que la coopérative évoquée par ce projet sera une émanation d'une coopérative qui existe depuis cinq ans à Carouge, membre du groupement des coopératives de logement du canton et elle-même membre de la coopérative Cité-Derrière vaudoise possédant plus de 3000 logements. Il remarque que le projet de coopérative spécifique dont il est question est un souhait du Conseil administratif, raison du nom particulier Cité-Derrière-Eidguenots.

Il ajoute que lui et ses collègues ont été sollicités l'année dernière par le Conseil administratif pour mettre en place ce projet, et il remarque qu'après le dépôt de la candidature, à l'automne dernier, plusieurs séances se sont déroulées avec l'administration. Il ajoute que M. Pagani a finalement indiqué en février que cette candidature était retenue, laquelle est conditionnée bien évidemment à l'aval du Conseil municipal.

Il rappelle alors qu'il est question de créer un demi-bâtiment accolé à un second réalisé par des privés qui envisagent de faire des PPE. Il mentionne que c'est la raison pour laquelle ce projet semblait assez urgent puisque le promoteur privé est prêt à aller de l'avant. Il observe qu'il a donc été nécessaire de travailler étroitement avec les mandataires du projet voisin, notamment pour les espaces communs. Il remarque que le projet est à présent à bout touchant pour déposer une requête en autorisation de construire.

M. Henchoz précise que le pilotage des coopératives suit une démarche différente de tout autre projet immobilier. Il ajoute avoir créé et organisé huit coopératives au cours de ces dernières années et avoir l'expérience de ce genre d'exercice. M. Amsler déclare encore que le projet comporte 35 logements, soit 133 pièces, et qu'il s'agit d'une coopérative HBM avec des loyers moyens de 3500 francs la pièce par année, pour un montant de 625 francs le mètre cube.

Une commissaire demande si les autres coopératives dont parlait M. Henchoz voyaient également des logements de ce type. M. Amsler répond que le descriptif de base ne change en rien d'un autre projet immobilier. Il ajoute que c'est le prix au mètre cube qui conditionne les choix de finition et de façade. Il remarque en l'occurrence que la typologie sera fonctionnelle. Il observe que ce seront des appartements relativement petits. Il signale encore que le bâtiment est un rez + 7, avec des trois-pièces, deux quatre-pièces et un cinq-pièces par étage; le sous-sol et la rampe d'accès seront partagés. Pour l'instant, la chaufferie en commun est en discussion. Il indique qu'une partie géothermie est envisagée. M. Henchoz ajoute que certains espaces seront réalisés en commun avec des espaces verts également communs. Il mentionne ensuite que les étages se juxtaposent comme une noix.

M. Amsler rappelle que le parcellaire est très clair et qu'il est question de deux parcelles. Il ajoute que la séparation est donc verticale. Il explique que la partie libre doit une rétrocession à la partie subventionnée. Le montant de la rétrocession est fixé par l'Office cantonal du logement et l'ordre de grandeur est d'environ 600 000 francs.

Un commissaire demande si c'est le même architecte qui s'occupera des deux parties. M. Henchoz répond que l'enveloppe du bâtiment et les espaces extérieurs auront un rendu similaire sur les deux parcelles. Il ajoute que les prestations seront ensuite réparties de la manière la plus intelligente afin d'éviter des surimpositions d'honoraires. Il ajoute que deux bureaux d'architecture interviendront.

Le même commissaire remarque que cette coopérative n'aura donc plus de relation avec les autres coopératives. M. Amsler répond que le Conseil administratif voulait créer une coopérative distincte. Il ajoute que le nom reste le même, tout comme les administrateurs. M. Henchoz ajoute que l'idée est également d'avoir une coopérative indépendante afin que les coopérateurs puissent entrer rapidement dans le conseil.

## Proposition: droit de superficie à l'avenue des Eidguenots 21

Une commissaire demande si des espaces culturels sont prévus. M. Amsler répond que le rez-de-chaussée n'est pas affecté à du logement. Il ajoute qu'une partie de cet espace est prévue pour la coopérative. Il ajoute que des locaux seront par ailleurs destinés à des associations locatrices pour une surface de 180 m<sup>2</sup>. La même commissaire remarque qu'il existe une association qui fait du jardinage dans le voisinage de ce projet et demande si des contacts ont été pris avec celle-ci. M. Henchoz répond par la négative. Il mentionne que la collaboratrice de la Ville de Genève n'a pas évoqué cette association mais il remarque que tout est ouvert.

Une commissaire demande ce qui motive les promoteurs de ce projet. M. Amsler répond que le but de la coopérative est de mettre à disposition des logements sociaux. Il ajoute que la gestion de la coopérative est également une bonne motivation. Il observe que ces logements correspondent à un besoin prépondérant de la population.

Une commissaire demande pourquoi cette coopérative ne se trouve pas encore dans le Registre du commerce. M. Amsler répond que cette coopérative sera créée lorsque l'autorisation sera acquise.

Une commissaire se demande comment il est possible de marier deux types de populations dans un même bâtiment. M. Henchoz répond qu'un patio est imaginé à l'intérieur, lequel illuminera les ouvrants sur ce patio. Il ajoute que la moitié du bâtiment sera en PPE et l'autre en coopérative, et que chacun aura son rythme de vie. Il ne voit pas de conflit entre les deux populations. Il observe par ailleurs qu'une coopérative génère une ambiance similaire à celle d'une PPE. Il ajoute que l'extérieur sera traité de manière globale. Il pense qu'il est très intéressant d'avoir une mixité au sein d'un même bâtiment, ce qui n'a pas été possible il y a trente ans. Il rappelle que des ghettos avaient alors été créés tant pour les personnes ayant des moyens que pour les personnes plus modestes. Il mentionne que ce projet ne sera pas simple et qu'il faudra un certain savoir-faire pour le mener à bien. Il remarque qu'il faudra bien évidemment avoir des entreprises similaires puisqu'il est nécessaire de rechercher des économies d'échelle.

Une commissaire ne comprend pas la raison d'avoir demandé d'inscrire le siège de la coopérative à Genève. M. Henchoz répond que l'idée est de rendre cette coopérative autonome. Il ajoute que les habitants du bâtiment doivent en fin de compte avoir la gestion de ce dernier. Il précise que le conseil de fondation se réunit tous les trois mois et il remarque que les coopérateurs assurent le travail d'administration et font des choix à la majorité absolue. Il observe qu'il n'est pas possible de lancer des personnes qui n'ont aucune expérience de ce genre de travail sans aucun cadre, raison pour laquelle les promoteurs de la coopérative les encadrent pendant deux ou trois ans.

Une commissaire remarque que la pièce serait de 3500 francs par année, soit 875 francs le trois-pièces et 1549 francs le cinq-pièces par mois. M. Amsler

répond que ce sont les prix hors subvention; la subvention de 25% s'ajoute donc au prix articulé par la commissaire.

Une commissaire remarque que les deux parties du bâtiment seront similaires et demande s'il n'y aura pas de problème lors des rénovations. M. Amsler répond que la régie sera commune et s'occupera du partage des charges et des travaux d'entretien. Il ajoute qu'une assemblée de copropriétaires sera réunie et qu'un petit comité s'occupera des parties communes. La même commissaire demande combien le conseil d'administration coûte à la coopérative. M. Amsler répond que cette prestation est gratuite. Il ajoute avoir siégé dans la coopérative des Voirs pendant dix ans et il remarque qu'au bout de cinq ans, il a été décidé de rétribuer les administrateurs 4000 francs par année afin de couvrir leurs frais.

Une commissaire demande si la PPE vise les mêmes standards énergétiques que ceux proposés par le projet de coopérative. M. Amsler répond que la nouvelle loi sur l'énergie implique que ce type de bâtiment doit suivre des normes. Il ajoute que Minergie P ne sera certainement pas possible au vu du plan financier puisqu'il est question de doubler les vitrages et de renforcer les isolations. Il mentionne que la norme Minergie implique toutefois une efficacité certaine. Il pense qu'à 625 francs le mètre cube, il sera nécessaire de recourir à une isolation extérieure pourvue d'un crépi. M. Henchoz rappelle que la Ville de Genève a également édicté des chartes pour les aménagements extérieurs qu'il convient de respecter.

Un commissaire demande si les coopératives ont toutes un modèle économique similaire. M. Henchoz acquiesce en mentionnant que cette coopérative n'a pas de spécificité particulière.

### *Discussions et vote*

Le Mouvement citoyens genevois déclare que la coopérative est une forme d'habitation présentant une plus-value très importante, puisque la coopérative ne vise pas le profit, et ajoute être donc très favorable à ce projet.

Le Parti libéral-radical déclare que son groupe soutient ce projet et il observe que ce dernier permet de démontrer qu'il est possible d'être créatif dans un contexte très contraignant.

Le Parti socialiste se rallie complètement à ce projet.

Le groupe des Verts déclare qu'il se bat depuis des années pour les coopératives. Il se réjouit de voir la commission enthousiaste sur ce projet.

Ensemble à gauche déclare que son groupe soutient également ce projet. Il ajoute être étonné de voir que ce projet est traité par la commission de l'aménagement et de l'environnement et non par la commission de finances.

## Proposition: droit de superficie à l'avenue des Eidguenots 21

L'Union démocratique du centre soutient également ce projet. Il mentionne que cette formule de coopérative fonctionne très bien en Suisse alémanique.

La présidente passe alors au vote de la proposition PR-1120 qui est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui (3 LR, 1 UDC, 2 MCG, 2 EàG, 3 S, 2 Ve). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

**Le président.** Cet objet est soumis à un délai légal. Nous devons impérativement le voter durant cette session. Je donne la parole à la rapporteuse, M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano.

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano, rapporteuse (S).** Merci, Monsieur le président. Je vous livrerai rapidement quelques éléments, cette proposition étant plus light que le MAH et son extension.

Elle a été acceptée à l'unanimité par la commission de l'aménagement et de l'environnement. Il s'agit de construire environ 60 appartements au sein d'un plan localisé de quartier (PLQ). Celui-ci prévoit un bâtiment en forme de noix réunissant, d'un côté, des logements en propriété par étages et, de l'autre côté, la coopérative Cité-Derrière, censée construire des habitations bon marché (HBM). Ce projet favorisera aussi la mixité sociale, intergénérationnelle et culturelle. Pour ce faire, la Ville doit octroyer un droit de superficie à cette coopérative.

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S).** Mesdames et Messieurs, l'Alternative suggère la recommandation suivante.

*Projet de recommandation à la proposition PR-1120*

«Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de prévoir des lieux artisanaux et culturels bon marché dans le rez-de-chaussée.»

Aujourd'hui, une association a créé des liens dans le périmètre, notamment avec un projet de jardins. Il serait intéressant que ces liens perdurent. Je vous invite donc à approuver cette proposition sans discussion.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Les propositions PR-1120 et PR-1123 s'inscrivent dans la continuation de la politique que nous menons depuis huit ans dans ce parlement pour mettre des logements bon marché à la disposition de la population.

Nous ferons bien évidemment de notre mieux pour mettre en œuvre la recommandation présentée par M<sup>me</sup> Romano, car il ne s'agit pas simplement de créer des logements, mais de donner des conditions-cadres qui permettent à tout un chacun de bénéficier d'activités et de prestations de proximité dans les lieux que nous urbanisons. Je remercie les auteurs de cette recommandation et je vous invite, Mesdames et Messieurs, à accepter cette proposition à l'unanimité, comme la commission de l'aménagement et de l'environnement l'a fait.

Contrairement à la rumeur qui fait croire que notre municipalité met beaucoup de temps à construire, nous avons commencé nos discussions sur ce projet il y a sept ans. Nous avons adopté un PLQ et nous sommes désormais à pied d'œuvre pour construire des logements et les mettre à la disposition de la population.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG).** Le Mouvement citoyens genevois n'acceptera pas cette recommandation, qui n'a pas été discutée en commission et dont la mesure nous semble peu faisable. Le contexte ne se prête pas bien à l'installation de lieux artisanaux et culturels, de plus bon marché. S'il y a des locaux commerciaux, ils doivent au moins ne pas être bon marché. Il faut bien que la coopérative gagne un peu d'argent.

### *Deuxième débat*

**Le président.** Je fais voter la recommandation du Parti socialiste, des Verts et d'Ensemble à gauche, présentée par M<sup>me</sup> Romano.

Mise aux voix, la recommandation est acceptée par 36 oui contre 32 non.

Elle est ainsi conçue:

### *RECOMMANDATION*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de prévoir des lieux artisanaux et culturels bon marché dans le rez-de-chaussée.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (71 oui).

Elle est ainsi conçue:

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la coopérative Cité-Derrière en vue de l'octroi à Cité-Derrière-Eidguenots pour une durée de 100 ans maximum d'un droit de superficie distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3 du Code civil suisse, sur la parcelle N° 2124, section Petit-Saconnex, sise avenue des Eidguenots 21, en vue de la réalisation et de la gestion d'un immeuble de logements sociaux pérennes;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à ratifier l'accord de principe passé avec la coopérative Cité-Derrière en vue de l'octroi à Cité-Derrière-Eidguenots pour une durée de 100 ans maximum d'un droit de superficie distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3 du Code civil suisse, sur la parcelle N° 2124 et dépendance dans la parcelle N° 2125, de Genève, section Petit-Saconnex, sise avenue des Eidguenots 21, en vue de la réalisation et de la gestion d'un immeuble de logements sociaux pérennes. Le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

*Art. 2.* – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toutes servitudes à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

- 6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 mars 2015, sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29950-213, situé entre les routes de Meyrin et des Franchises, de l'avenue Edmond-Vaucher et de la rue Edouard-Rod, feuilles 52 et 53, section Petit-Saconnex du cadastre communal, des mutations parcellaires nécessaires à la mise en œuvre du plan localisé de quartier, selon les deux tableaux de mutations provisoires N°s 3 et 4/2014, établis par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel et de la contrepartie de 456 400 francs en faveur de la Ville de Genève, en découlant, concernant les parcelles N°s 4505 (école des Franchises), 3911 (DDP SCHG) et 4279 (école de Vieusseux) de Genève, section Petit-Saconnex, propriétés privées de la Ville de Genève, de la modification puis de la radiation du droit de superficie au bénéfice de la Société coopérative d'habitation Genève (SCHG), droit distinct et permanent, DDP N° 4036 échéant au 30 avril 2028 situé sur la parcelle N° 3911 de Genève, section Petit-Saconnex, propriété privée de la Ville de Genève, de l'octroi de deux droits de superficie pour chacun des bâtiments à construire, en faveur de la SCHG sur la parcelle N° 3911 (futurs parcelles N°s 5583 et 5621) de Genève, section Petit-Saconnex, propriétés privées de la Ville de Genève, de la constitution d'une servitude de superficie en sous-sol relative à l'implantation du parking en faveur de la SCHG, localisé dans le plan localisé de quartier sous la parcelle N° 3911 de Genève, section Petit-Saconnex, soit les futures parcelles N°s 5583 et 5621 mêmes commune et section, propriétés privées de la Ville de Genève (PR-1123 A)<sup>1</sup>.**

#### **Rapport de M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano.**

Le projet de résolution a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 28 avril 2015. La commission a examiné cet objet lors de la séance du 5 mai 2015 sous la présidence de M<sup>me</sup> Patricia Richard. Que M. Christophe Vuilleumier, qui a assuré la prise de notes de la séance, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

---

<sup>1</sup> Proposition, 5367.

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

### Séance du 5 mai 2015

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, de M<sup>me</sup> Marie Fauconnet, responsable de l'Unité des opérations foncières, de M. Gilles Doessegger, adjoint de direction au Service d'urbanisme, de M<sup>me</sup> Giovanna Ronconi, cheffe de projet à l'Office d'urbanisme, de M. Timothée Giorgis, architecte concepteur du PLQ Vieuxseux, de M. Carmelo Stendardo, architecte assistance à la maîtrise d'ouvrage, de M. Albert Knechtli, président de la Société coopérative d'habitation de Genève (SCHG), et de M. Jean-Pierre Chappuis, directeur de la Société coopérative d'habitation de Genève (SCHG)*

#### *Le projet expliqué*

M. Pagani prend la parole et déclare que ce plan localisé de quartier (PLQ) a mis du temps à être élaboré. Il ajoute qu'il fait partie du conseil de fondation de la coopérative de la Cité Vieuxseux. Il remarque que ce PLQ a fait l'objet d'un concours et a été mis «en musique» par la direction de cette fondation qui va mettre des appartements bon marché à disposition de la population. Il précise que 250 appartements vont être détruits pour laisser la place à cette opération. Il rappelle en outre que ce quartier est en train de fortement évoluer. Il observe que 1500 logements sont potentiellement constructibles de l'autre côté de la route en ligne avec le plan directeur communal.

M. Knechtli explique que la Ville de Genève possède un siège de droit au sein du conseil d'administration depuis 1948. Il déclare que le but est de mettre à disposition un maximum de logements sociaux, et il rappelle qu'il est important de maintenir un équilibre au sein de cette coopérative. Il précise que sa fondation a mis 200 logements sur le marché au cours de ces deux dernières années.

M<sup>me</sup> Ranconi déclare ensuite que le plan directeur cantonal 2030 prévoit une ville compacte et verte. Elle remarque ensuite que ce projet à Vieuxseux est envisagé dans un périmètre connaissant des transports publics à haute performance. Elle évoque alors le grand projet de Châtelaine qui prévoit la halte Châtelaine permettant de densifier l'ensemble de la zone. Et elle observe qu'il est nécessaire de connecter les différents espaces collectifs du périmètre afin de coordonner un projet d'ensemble. Elle précise que ce projet sera présenté en septembre prochain au Conseil municipal de la Ville de Genève. S'il est question de densifier, il est également prévu d'améliorer la qualité de vie de ce quartier grâce, notamment, au parc des Franchises.

Elle rappelle ensuite que ce dossier remonte à 1996 avec une première demande de renseignements (DR), et une motion déposée en 2003 dont le but était de classer une partie de la Cité Villars. Elle ajoute qu'en 2009, un recours contre ce classement avait abouti, suivi par un projet d'aménagement qui avait quant à lui échoué. Elle remarque qu'un concours a ensuite été lancé, le 25 sep-

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

tembre 2012, avec l'élaboration d'un PLQ en 2013. Elle précise que l'enquête publique s'est déroulée. Il est question de 156 817 m<sup>2</sup>, soit 67 474 m<sup>2</sup> de logements et 1816 m<sup>2</sup> d'activités.

M. Giorgis ajoute que la problématique relève de la densité de construction du périmètre. Il était important de produire un quartier homogène présentant une identité forte. La caractéristique urbanistique des années 1970 voyant des bâtiments implantés non pas en front de rue mais au centre, a été reprise. Il remarque que cela a permis de délimiter quatre poches autour des futurs bâtiments et une poche au milieu. Il précise que ces poches verront une forte végétalisation afin de permettre à ce quartier de respirer. Il signale encore que l'idée est de privilégier une perméabilité physique et visuelle. La forme brisée des bâtiments reprend la topologie existante et permet des dégagements visuels lointains, évitant dès lors l'oppression de bâtiments trop proches. Il remarque que l'ensemble de la parcelle devient en fin de compte un espace public ouvert, traversé par les piétons et les vélos. Il observe ensuite qu'il existe pour le moment un réseau de circulation dans le périmètre, ce qui ne sera plus le cas lorsque le PLQ aura été réalisé. Il ajoute que les accès véhicules seront concentrés sur un point, à la route des Franchises avec l'entrée d'un parking souterrain. Il signale que des espaces pour les visiteurs sont envisagés en périphérie de la zone.

Il déclare qu'une autre caractéristique importante relève de la hauteur des bâtiments dont l'un a été réduit à R+6 pour des question d'ombre portée sur le préau de l'école voisine. Il ajoute que les gabarits des autres bâtiments sont des R+6 et R+9.

Il mentionne également qu'un plan d'aménagement paysager (PAP) a été créé, qui prévoit un renforcement de la végétation dans le pourtour du quartier. Un concept énergétique territorial a été déterminé, notamment avec la possibilité d'avoir un chauffage à distance. Les différents impacts ont été évalués, notamment au travers d'une étude de mobilité qui a permis de réfléchir à la bonne façon de contrôler le trafic. Il observe encore qu'un schéma directeur des bassins versants des eaux a été défini, et que ce PLQ est complet avec toutes les études nécessaires, qui ont toutes été validées par les services de l'Etat.

M<sup>me</sup> Ranconi remarque que l'enquête publique n'a vu qu'une seule remarque de Pro Vélo qui demande la réalisation d'une piste cyclable le long de la route de Meyrin, et d'Edouard-Rod.

M. Doessegger déclare que la Ville de Genève est en total accord avec le projet qui vient d'être expliqué. Il mentionne toutefois qu'il sera nécessaire d'être très attentif aux conséquences de tous les développements en cours (Vieusseux, Mervelet, Bourgogne, Fontaine-Sainte, Forêt, Soret, Prévost) car il est question de près de 3000 logements en plus. Il ajoute qu'il sera nécessaire d'engager des négociations avec le Canton afin de déterminer comment seront gérés les futurs développements.

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

M<sup>me</sup> Fauconnet prend la parole et déclare que la Ville de Genève possède une grande parcelle au centre de la zone, et des parcelles en droits de superficie. Elle ajoute que le reste de la zone appartient à la SCHG. Elle remarque que pour pouvoir réaliser l'implantation des bâtiments, il sera nécessaire de modifier la parcelle, avec une surface approximativement équivalente. Elle mentionne qu'il est proposé d'accepter dès maintenant cette mutation parcellaire afin de faire le nécessaire au moment venu. Elle signale encore que la parcelle N° 3911 avait beaucoup de droits à bâtir et elle mentionne que le solde de ces droits à bâtir sera donné à la SCHG. Elle précise qu'il est prévu de vendre ces droits à la coopérative pour un montant de 456 400 francs. Elle remarque que les bâtiments se trouvant sur les parcelles en droit de superficie de la SCHG devront être détruits, avec une modification de ce droit. Elle explique qu'il est question en l'occurrence de transférer ces droits de superficie sur la nouvelle parcelle. Elle rappelle que le DDP échoit en 2028 et elle pense que cette mutation sera faite avant, avec une durée de droit de superficie de cent ans.

Elle mentionne que la partie basse, quant à elle, verra un complément d'équipement public avec une cession de terrain supplémentaire à la Ville de Genève de la part de la SCHG afin de créer cet équipement. Il n'est pas possible d'octroyer des droits de superficie au parking, raison pour laquelle il est envisagé d'octroyer à la SCHG une servitude. Elle remarque que ces éléments relèvent de la deuxième délibération de la proposition.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande si des calculs ont déjà été réalisés afin de savoir quelle est la distance la plus longue pour la personne qui parque son véhicule et qui regagne son domicile. Il demande par ailleurs s'il y a des accès pour décharger du matériel. Il se demande également si les difficultés rencontrées par les personnes âgées ont été prises en compte dans ce PLQ. Il se demande par ailleurs quelle est la mobilité proposée avec 1000 nouveaux logements. Il demande si le tram pourra absorber ces nouvelles personnes. Il se demande en outre si des activités sont envisagées au niveau des rez-de-chaussée.

M. Chappuis répond que la distance la plus longue sera de 150 m. Il mentionne qu'il y aura des assiettes de parkings qui vont desservir les différents bâtiments et non un parking souterrain sous chaque immeuble. Il rappelle par ailleurs que le tram et la ligne 10 constituent des moyens de transport importants. Il mentionne ensuite qu'il y a des artisans au niveau des rez-de-chaussée actuels et il explique qu'il sera nécessaire de trouver des solutions intelligentes pour les places de livraison. Il observe qu'un système de bornes a été installé à Carouge afin de permettre aux personnes handicapées de passer. Quant aux commerces, il remarque qu'une partie d'activité est prévue du côté des Franchises et de la route

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

de Meyrin. Il ajoute que rien n'est prévu dans le reste du périmètre en raison des problèmes déjà existants. Il rappelle que la discothèque a disparu et a été remplacée par une dépendance de la ludothèque. Il explique encore que des contacts étroits existent avec la FLPAI qui s'occupe de personnes âgées, et il précise que ce PLQ permettra de sécuriser les accès, notamment grâce à de nouveaux éclairages et des voiries adaptées.

Une commissaire demande s'il y a des places visiteurs prévues. M. Chappuis acquiesce en déclarant que 190 places sont prévues. Les rampes d'accès sont regroupées tout comme les places visiteurs. M. Doessegger rappelle que la Direction générale des transports indique où situer les places visiteurs.

Une commissaire demande ce qui va se passer avec les personnes habitant les logements devant être détruits. M. Chappuis mentionne qu'un bâtiment démarre dans deux mois, un bâtiment de 63 logements qui permettra de reloger des habitants. Il ajoute qu'il est question de reloger en l'occurrence 23 personnes.

La même commissaire se demande enfin ce qui se passera si les DDP ne sont pas adoptés. M<sup>me</sup> Fauconnet explique ensuite que si la Ville de Genève ne concède pas ces droits de superficie à la SCHG, elle récupérera les terrains et les bâtiments en 2028. Elle mentionne encore qu'il est nécessaire de partir de l'hypothèse que ces droits de superficie seront attribués à la SCHG qui est le partenaire privilégié pour cette opération. M. Doessegger ajoute que ne pas donner ces droits de superficie mettrait en péril un projet présentant une cohérence globale sur tout un ensemble. M. Stendardo rappelle que ce projet a été choisi parmi 51 projets, et il mentionne qu'il n'y a pas d'autre PLQ à Genève présentant une procédure aussi globale.

Une commissaire demande s'il n'est question que de HBM. M. Chappuis répond que c'est du HM qui est prévu. Il ajoute que c'est la typologie qui convient le mieux à une coopérative et qui garantit une mixité. Il observe que le prix à la pièce est de 2400 francs à la pièce et il signale que la fondation met à disposition des HM moins chers que des HBM. M<sup>me</sup> Fauconnet précise que les modalités de mise en œuvre ne sont pas encore définies puisque tous les paramètres ne sont pas encore arrêtés. Elle remarque toutefois que la partie concernant la Ville de Genève verra en effet du HBM.

M. Chappuis rappelle que la SCHG a pris à sa charge 1 million pour la mise en œuvre du concours et il remarque que l'argument proposé à la Ville est bien la mise en place de HM et non de PPE.

La même commissaire observe qu'il n'est question que de revêtement phono-absorbants et elle se demande si d'autres mesures sont envisagées. Elle se demande si des échanges ont eu lieu avec le département de la mobilité. Elle pense en l'occurrence que cette augmentation de la population va largement densifier la circulation.

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

M. Doessegger répond que le phonoabsorbant est très efficace. Il observe qu'il n'est pas possible de créer une zone 30 km/h dans ce périmètre qui est en réseau secondaire. Il ajoute qu'une étude de mobilité est en train d'être lancée sur l'ensemble du secteur.

M<sup>me</sup> Ranconi précise qu'une étude globale est envisagée en marge du grand projet Châtelaine afin de ne pas outrepasser les capacités des carrefours et de ne pas nuire aux transports publics. Elle ajoute que cette étude débutera au mois de septembre avec un résultat en début d'année prochaine.

Une commissaire demande si des potagers urbains ont été envisagés dans ce PLQ. M. Giorgis répond que l'une des poches devant abriter un jardin à thème pourra admettre un jardin potager mais il mentionne que cela dépendra des développements.

La même commissaire demande si le bowl sera rénové comme le demandait une pétition rédigée par des jeunes et acceptée par le Conseil municipal. M. Chappuis répond qu'il faudra intégrer cette question à la réflexion. M<sup>me</sup> Ranconi observe que les usages sont passés en revue avec les habitants qui ont diverses envies.

La même commissaire déclare ensuite ne pas comprendre comment il est possible de parvenir à 1500 places de parking étant donné qu'il n'y a que 69 000 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher (SBP). M<sup>me</sup> Ranconi répond que ce nombre est passé de 1700 à 1500 après discussions avec la Direction générale de la mobilité. Elle mentionne que si le règlement était appliqué strictement pour l'ensemble du quartier, le nombre serait de 1610 places. M. Chappuis ajoute que le chiffre a été plombé par l'EMS voisin qui a réservé un certain nombre de places pour son personnel. Il mentionne que tous les services de l'Etat ont accepté ce principe. M. Giorgis remarque qu'il y a déjà 1000 places existantes qui ont été calculées selon les normes des années 1970.

Une commissaire remarque qu'il y a eu un premier projet dont l'image directrice n'avait pas été acceptée. Elle ajoute que c'est en fin de compte le concours qui a permis de dégager un projet acceptable. Elle se demande ce qui a permis de dépasser les difficultés. M<sup>me</sup> Ranconi répond que l'image ne convenait pas à la Commission cantonale d'urbanisme. Elle ajoute qu'il y avait de nombreuses questions inhérentes au foncier. M. Stendardo mentionne que le concours a nécessité beaucoup de temps. Il ajoute que ce n'est que sur la base d'un programme détaillé qu'il a été possible de lancer ce concours.

La même commissaire demande si les habitants du quartier ont participé à ce projet. M. Knechtli répond que la coopérative a des assemblées générales, et il mentionne que les débats qui sont en cours sont très optimistes. Quant à savoir si le processus entre le Canton et la Ville de Genève répond aux inquiétudes portant

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

sur l'ensemble des projets menés dans ce périmètre, M<sup>me</sup> Ranconi répond que ce n'est pas ce PLQ qui va provoquer un problème mais l'ensemble des PLQ. Elle observe que le PLQ respecte le règlement.

Une commissaire demande si des places vélos sont envisagées. M. Giorgis répond que des places pour deux-roues motorisés sont prévues, en plus de 1400 places de vélos en surface.

Un commissaire remarque que les logements moyens vont faire 120 m<sup>2</sup>, et il demande de quels types d'appartements il sera question. M. Giorgis répond le CPF définit les surfaces adéquates. M. Chappuis ajoute qu'il faut faire 60% de logements de quatre pièces et moins.

Une commissaire demande si des places de stationnement sont prévues pour les artisans. M. Chappuis répond que les places maintenues sont nécessaires au vu des besoins qui ont été identifiés pour les activités existantes.

Un commissaire demande si les locataires actuels auront une augmentation de loyer. M. Chappuis répond que les coûts seront un peu plus élevés, raison pour laquelle il y aura des subventions. Il mentionne que le quatre-pièces sera à moins de 1000 francs. Il observe par ailleurs que les charges diminueront largement puisque les bâtiments seront Minergie. Il précise que le suivi des locataires actuels est personnalisé.

Un commissaire évoque le projet de délibération I et il ne comprend pas très bien le sens de l'article 2. M. Doessegger déclare que l'idée est d'attirer l'attention du Conseil municipal en observant qu'un manque de vision plus large pourrait conduire à des conséquences financières importantes puisque la Ville est responsable de l'ordonnance sur le bruit. Il ajoute qu'il sera nécessaire de trouver des solutions afin d'éviter de mettre des doubles vitrages sur les bâtiments se trouvant en bord de route.

Le même commissaire demande si le conseiller administratif a finalement un blanc-seing pour engager des financements si cet article est accepté. Il remarque que cet article a plusieurs sens. M. Doessegger répond que l'idée est de prendre langue avec le Canton et de subordonner le financement des mesures d'assainissement. Il rappelle que la Ville doit respecter l'ordonnance sur le bruit d'ici 2018 et il mentionne que l'ensemble de la Ville est en dépassement. Il pense dès lors qu'il convient de réfléchir plus globalement.

La présidente demande si la suppression de cet article change quelque chose. M. Doessegger répond que c'est une question éminemment politique. Il répète que le Conseil administratif essaye d'attirer l'attention sur le fait que ces développements importants risquent d'impliquer des problèmes relevant du bruit. Il ajoute que les institutions publiques tentent de trouver des solutions ensemble. L'idée est de valider ce PLQ qui propose un projet qui convient à tous. Il ajoute

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

qu'il est hors de question de mettre en péril ce projet pour l'article 2. Il observe également que le Conseil administratif soutient ce projet.

Le même commissaire pense qu'il faut réfléchir à une modification de cet article qui laisse entendre des sommes extrêmement importantes.

Une commissaire demande quand les travaux commenceront si le projet est accepté. M. Chappuis répond que les demandes définitives seront déposées dans trois mois. Il ajoute que la coordination en sous-sol est l'élément le plus complexe. M. Giorgis rappelle qu'il est prévu que le PLQ entre en force à la fin de cette année. Il ajoute que s'il n'y a pas d'opposition, les travaux pourront commencer en 2016, avec une période de deux ans pour la première étape.

La même commissaire demande s'il est possible de modifier l'article 2. M. Doessegger répond ne pas pouvoir le faire immédiatement. La président propose que M. Doessegger soumette à M. Pagni une modification pour un vote en séance plénière.

La présidente demande ensuite si la cheminée va être détruite. M. Chappuis répond qu'une convention a été passée avec les SIG pour le chauffage à distance qui chauffe Swisscom et les écoles de la Ville de Genève. Il observe que les brûleurs installés par les SIG sont bicom bustibles, ce qui implique que la cheminée va demeurer.

Un commissaire demande ce qu'il en est du projet de réfection de la route des Franchises.

M. Doessegger répond que ce projet est en coordination avec ce projet. Il ajoute que ce dernier étant à bout touchant, il pourra être déposé.

*Prises de position et votes*

Le Mouvement citoyens genevois propose de supprimer cet article 2 qui n'est pas indispensable dans ce projet. Mais il votera ce projet qui est magnifique.

Le Parti libéral-radical votera le PLQ tout en estimant que l'article 2 n'a pas sa place dans ce texte.

Le Parti socialiste déclare qu'il votera ce projet et le laissera en l'état.

L'Union démocratique du centre déclare que le texte met un accent sur les parkings et la circulation, ainsi que sur la flore. Mais il remarque que le cœur de ce projet devrait être la qualité de vie, et il ne pense pas, quand bien même Balaxert est proche, qu'il soit possible de développer un tel périmètre sans développer les activités de proximité. Il ne croit pas par ailleurs que le tram puisse absorber 3000 personnes aussi facilement. Il mentionne que ce projet ne lui plaît pas et il imagine que son groupe s'abstiendra.

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

La présidente signale qu'il y a une épicerie et une petite Coop à l'intérieur de ce périmètre. Elle remarque que différents commerces ont fermé faute de clients. Un marché se déroule au pied de la tour chaque semaine depuis six mois. Une commissaire socialiste rappelle que ce périmètre se trouve dans le quartier de la Servette et qu'il y a déjà de nombreux services proches sans devoir aller à Balexert.

Ensemble à gauche va soutenir ce projet de PLQ qui est une occasion de construire beaucoup de logements et ce, de manière intégrée avec l'existant. Le groupe pense que cet aspect est très convaincant, tout comme la proposition de protéger les immeubles de la route de Meyrin; les loyers, s'ils risquent d'augmenter, resteront modestes d'autant plus que les locataires peuvent bénéficier d'une aide personnalisée.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois considère qu'il n'est pas normal de conserver des places de stationnement pour le personnel de l'EMS. Elle ajoute que ce sont les visiteurs qui n'ont généralement pas de place de stationnement. Elle mentionne encore que le personnel local viendra pour sa part en transports publics. Elle propose donc de modifier ces places destinées au personnel de l'EMS en places visiteurs. La présidente rétorque avoir compris que les places destinées à l'EMS se trouveront en sous-sol. Une commissaire Verte ajoute que ce personnel prend son service à 5 h du matin, heure à laquelle il n'y a pas de bus. Elle mentionne que son groupe comprend cette problématique. Elle rappelle d'ailleurs que le centre commercial de Balexert propose des livraisons à vélo et que celles-ci sont gratuites pour les possesseurs d'un abonnement TPG annuel. Elle ajoute que son groupe votera le texte en l'état puisqu'il convient de respecter les normes fédérales.

La présidente passe au vote de l'amendement demandant la suppression de l'article 2 de la délibération I. Cet amendement est accepté par 7 oui (2 MCG, 2 UDC, 3 LR) contre 5 non (2 Ve, 2 S, 1 EàG) et 1 abstention (S).

La présidente passe au vote de la délibération I amendée qui est acceptée par 11 oui (2 MCG, 3 LR, 1 EàG, 3 S, 2 Ve) et 2 abstentions (UDC).

La présidente passe au vote de la délibération II qui est acceptée par 11 oui (2 MCG, 3 LR, 1 EàG, 3 S, 2 Ve) et 2 abstentions (UDC).

La présidente passe au vote de la proposition PR-1123 ainsi amendée, qui est acceptée par 11 oui (2 MCG, 3 LR, 1 EàG, 3 S, 2 Ve) et 2 abstentions (UDC). (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

*Annexes:* – Projet PLQ 29950

– Pro Vélo, observation Vieusseux

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod



Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie  
Office de l'urbanisme

Direction du développement  
urbain – rive droite  
Rue David-Dufour 5  
Case postale 224  
1211 Genève 8

PRO VELO Genève  
Mme Violeta Djambazova  
Coordinatrice  
Boulevard Carl-Vogt7  
1205 Genève

N<sup>réf.</sup> : TM/VS/GR/Rd – n<sup>o</sup>gle 502631-2015  
Dossier traité par : Giovanna Ronconi, tél.: 022 546 73 76

Genève, le 19 mars 2015

**Concerne:** GENEVE / PETIT-SACONNEX – Secteur Vieusseux – Villars - Franchises  
Enquête publique N° 1836  
Projet de plan localisé de quartier N° 29'950-213

Madame,

Votre lettre du 6 mars 2015 relative au projet de plan localisé de quartier (PLQ) cité en titre nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

Nous avons pris note de vos observations, qui sont versées au dossier, celui-ci étant transmis, à l'issue de l'enquête publique, au Conseil municipal de la Ville de Genève afin qu'il puisse en prendre connaissance avant l'élaboration de son préavis.

Vos observations appellent de notre part les réponses suivantes :

Concernant la réservation d'une emprise permettant la réalisation de pistes cyclables bilatérales le long de la route des Franchises, le périmètre du plan localisé de quartier ne comprend pas la route des Franchises. L'aménagement de cette route relève des compétences de la Ville de Genève.

En l'état, le plan d'aménagement paysager prévoit un parc le long de la route de Meyrin qui permettra de qualifier cet itinéraire piétonnier. Toutefois, le projet de plan localisé de quartier privilégie une connexion interne à l'intérieur du quartier afin de rendre ce périmètre plus perméable aux quartiers environnants.

Le long de la rue Edouard-Rod, le plan d'aménagement paysager prévoit un traitement de limite paysagère à travers un alignement d'arbres dense. Cet aménagement peut être compris comme une coulée verte tel que vous l'exprimez dans votre courrier et ainsi relier en toute quiétude le parc des Franchises aux Fontaines-Saintes, en longeant la rue Edouard-Rod.

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

Page : 2/2

---

D'une manière générale, ce projet de PLQ est conçu avec des traversées vertes et en tenant compte des mobilités douces.

Espérant répondre par ces lignes à vos préoccupations, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre parfaite considération.



Thierry Merle  
Directeur

6338

SÉANCE DU 20 MAI 2015 (après-midi)

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

*File 502541-2015*

DALE - reçu le  
11 MAR. 2015

OFFICE DE L'URBANISME				DALE
01	11.1	15.1	15.1	15.1
10	12.1	15.2	15.2	15.2
11	12.2	15.3	15.3	15.3
12	11-03-2015	15.4	15.4	15.4
13	15.5	15.5	15.5	15.5
14	15.6	15.6	15.6	15.6
15	14.1	16.1	16.1	16.1
16	14.2	16.2	16.2	16.2
17	17.1	17.1	17.1	17.1
		17.2	17.2	17.2
		17.3	17.3	17.3

Genève, le 06.03.2015

Concerne PLQ.29550 Enquête publique  
Commune Genève  
Rue Viusseux  
Secteur Quartier

Madame, Monsieur,

Nous avons pris bonne note de l'ouverture de certains cheminements (Internes au quartier) aux vélos, ainsi que de la création de nombreuses places couvertes vélos.

Nous avons toutefois quelques propositions complémentaires :

- le long de la route des Franchises : réservation d'une emprise permettant la réalisation de pistes cyclables bilatérales.
- le long de la route de Meyrin : réservation de l'espace pour une coulée verte hors trafic automobile, permettant de relier en toute quiétude Edouard-Rod au Bouchet.
- le long de Edouard-Rod : réservation de l'espace pour une coulée verte hors trafic automobile, permettant de relier en toute quiétude le parc des Franchises aux Fontaines-Saintes.

En espérant que vous donnerez une suite favorable à nos propositions, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées,

Pour PRO VELO Genève,  
Violeta Djambazova, Coordinatrice

Copies : Ville de Genève (SAM)

PRO VELO Genève  
bd Carl-Vogt 7, 1205 Genève - tél : 022 - 329 13 19  
info@pro-velo-geneve.ch  
www.pro-velo-geneve.ch

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

**Le président.** Cet objet est également soumis à un délai légal. Nous devons impérativement le voter durant cette session. Je donne la parole à la présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement, M<sup>me</sup> Patricia Richard. Elle ne la prend pas? Elle est au téléphone? Ah bon. (*Rires.*) Je donne la parole à la rapporteuse, M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano.

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano, rapporteuse (S).** Merci, Monsieur le président. C'est un super projet. Ce que vous venez de lire est un peu technique, mais il s'agit tout simplement pour la Société coopérative d'habitation Genève (SCHG) de promouvoir le développement du périmètre Vieusseux-Villars-Franchises, d'entente avec l'Etat, la Ville et la Fondation des logements pour les personnes âgées ou isolées à Genève (FLPAI). On parle de construire entre 550 et 600 logements, ce qui impliquera de détruire 250 logements vétustes, afin de densifier le périmètre. Celui-ci est très bien desservi par les transports publics. Le quartier possède une vraie identité, des groupes scolaires et des équipements. La SCHG avait lancé un concours assez intéressant, sur lequel ce PLQ se base. Le périmètre est fondé autour d'un centre, entouré de bâtiments. Ceux-ci ne sont pas construits en bord de route, mais dans la verdure. C'est vraiment un joli projet.

Une seule chose nous inquiète: le fait que cinq PLQ seront réalisés à proximité, soit 3000 logements de plus, ce qui aura un impact sur la mobilité et le bruit. Mesdames et Messieurs, vous savez que l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) nous demande de procéder à un assainissement pour réduire le niveau de bruit routier d'ici à 2018. L'article 2 de la délibération I, qui portait sur ce sujet, n'a malheureusement pas été accepté par la commission, car il était mal fichu.

#### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S).** J'ai reformulé l'article supprimé afin de le proposer sous la forme d'un amendement, que j'ai déposé avec M<sup>mes</sup> Sandrine Burger et Brigitte Studer.

#### *Projet d'amendement*

Maintenir l'article 2 de la délibération I en supprimant «à la route des Franchises ou sur d'autres axes routiers communaux en vue du respect de l'OPB».

L'Alternative considère qu'il est très important que nous discutons des coûts de l'assainissement du périmètre incluant les cinq PLQ. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à soutenir cet amendement ainsi que la proposition.

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

**M. Eric Bertinat** (UDC). Ce que notre collègue vient de nous expliquer est tout à fait juste et pertinent. J'y souscris totalement, y compris concernant la question du bruit, mais nous avons eu beaucoup de mal à évaluer l'implication financière de la solution que M. Pagani nous proposait. Toutefois, mon intervention ne se cristallisera pas autour de ce seul problème, mais d'une problématique plus globale.

Comme M<sup>me</sup> Romano l'a dit, ce PLQ prévoit la construction de quelque 600 logements, mais il s'inscrit dans un périmètre beaucoup plus large, où 3000 logements seront prochainement construits, ce qui représente entre 10 000 et 12 000 personnes.

Or, nous n'avons pas eu de retour sur la question de la mobilité. On s'est contenté de nous dire que les lignes de tram étaient toutes proches. Mais chacun peut constater que les Transports publics genevois, s'ils ne sont pas en surcapacité, ont quasiment atteint la limite de fréquentation et de cadence de leurs lignes. Si tant est qu'on puisse le faire, densifier leur desserte se révélera sans doute rapidement problématique. La cerise sur le gâteau sera les quelques entraves à la circulation qui en résulteront. En tout cas, on n'observe aucune volonté de la faciliter dans ce périmètre.

J'ai relevé un autre problème. Avec 3000 personnes de plus dans ce seul PLQ et ces seuls 600 logements, je regrette l'absence d'un plan concernant la qualité de vie du quartier en elle-même et d'une approche quant à l'opportunité des commerces, bistrotts et cafés à installer. Comment pourrions-nous socialiser ce quartier? Il ressemble furieusement à une cité-dortoir. Notre collègue Patricia Richard nous a fait remarquer que les seuls commerces existant actuellement ont fermé, mais avec l'actuelle population. Nous allons vers un accroissement de la population et le PLQ ne donne pas une vision de ce que la vie de tous les jours sera dans ce quartier.

Pour toutes ces raisons, nous nous sommes abstenus. Non pas parce que nous sommes totalement opposés au projet, mais parce que nous estimons qu'il aurait pu être mieux pensé et présenté de manière plus détaillée, principalement quant à la mobilité et aux problèmes qui s'y rapportent.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Ensemble à gauche soutient ce projet de PLQ. C'est l'occasion de construire 350 nouveaux logements, pour partie en remplacement d'anciens logements. Pour nous, ce projet présente plusieurs aspects intéressants.

Il s'insère en effet dans une région qui connaîtra d'autres développements urbains. Il a été réalisé à partir d'un concours organisé par la SCHG, en lien avec les autres propriétaires, soit la FLPAI et la Ville de Genève, dont différents aspects nous ont séduits, notamment la forme des bâtiments. La Cité Vieusseux possède

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

déjà un centre autour duquel les bâtiments se déploient. Les nouveaux bâtiments, qui ne sont pas de simples barres, mais qui ont des formes pliées, constitueront de nouveau un ensemble dont le cœur offrira un espace public intéressant, bordé de quelques poches qui permettent autant la réalisation des infrastructures que d'un jardin potager. De plus, ces bâtiments ne sont pas directement situés le long de la route de Meyrin, se trouvant ainsi mieux protégés du bruit de cet axe.

Les logements qui doivent être détruits sont très détériorés en l'état. Toutefois, la transition est bonne. Les démolitions-reconstructions se feront progressivement, permettant aux locataires qui doivent quitter leur logement de rejoindre des appartements dans le même quartier. C'est d'autant plus intéressant que nous avons évoqué la situation de la Jonction où, dans un groupe d'immeubles de logements bon marché, les locataires se retrouvent «largués», puisque leur maison est démolie sans alternative. Ici, nous avons une solution alternative.

Des augmentations de loyer sont prévues, mais les loyers resteront très bas, avec des appartements de quatre pièces à 1000 francs par mois. Une aide personnalisée est même possible, ce qui montre ce qu'une forme d'habitat non fondée sur la recherche de profit en premier lieu peut permettre.

La qualité des appartements nous a paru intéressante. Même s'il s'agit de logements à loyer modeste, ils ont une taille moyenne de 120 m<sup>2</sup>. Ils sont donc spacieux.

Ensemble à gauche soutient bien sûr l'amendement déposé par l'Alternative en réponse à la suppression de l'article 2 de la délibération I par la commission. Nous souhaitons que la Ville entre en négociation avec l'Etat. Pendant les auditions, nous avons pu voir que ces contacts ont déjà débuté quant au développement de ce quartier et à l'ajout de ces 3000 logements. Ensemble à gauche vous propose donc, chers collègues, d'accepter l'amendement et la proposition.

**Le président.** Merci, Madame Studer. Excusez-moi, Madame Richard, si j'ai mal compris tout à l'heure; vous souhaitiez prendre la parole en tant que présidente de la commission? (*Signe de dénégation.*) Alors je m'en tiens aux inscriptions, mais M. le conseiller administratif Rémy Pagani a demandé à prendre la parole maintenant.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le président. J'entends certains, à l'image de M. Bertinat, dire que ce secteur comprendra 3000 logements de plus. Effectivement, nous verrons notre ville muter, comme c'est le cas tout autour de la gare des Eaux-Vives, et c'est bien normal. En 2009, nous avons décidé d'un plan directeur communal qui le prévoit, afin d'offrir

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

des conditions-cadres d'accès à des logements bon marché à celles et ceux qui viennent tous les matins et partent tous les soirs. Cela a été dit.

Nous ne résoudrons évidemment pas tout ce soir. Ces 10 000 personnes accueillies dans les cinq à dix ans à venir devront l'être dans de bonnes conditions, y compris en ce qui concerne l'acceptabilité du bruit. Nous prenons des dispositions à cet égard, en l'occurrence la pose de bitume phonoabsorbant, et nous mettons en place des trams, des arcades et des commerces de proximité, notamment des cinémas. Nous maintenons des cinémas de quartier dans cette ville, car j'entends bien, dès le moment où ce PLQ et les suivants seront adoptés, que nous nous attachions à faire en sorte que les conditions d'accueil de cette population, qui viendra augmenter le nombre d'habitants de notre ville, soient favorables. Je ne conçois pas des cités-dortoirs, pour reprendre un mot que j'ai entendu dans la bouche de M. Bertinat, qui n'est toujours pas présent. Vieusseux n'est pas une cité-dortoir. Il a un centre de quartier, qui marche relativement bien. Des commerçants y font des affaires, d'autres pas.

Je tiens à rendre hommage à cette coopérative d'habitation, qui a su créer des logements de qualité et une vie de quartier. J'assiste régulièrement aux assemblées générales de cette coopérative et je peux vous dire qu'il y a du monde et que cela fonctionne. Le lien social est intrinsèquement lié à cette coopérative. C'est donc favorablement que j'accueillerai l'amendement proposé, mais il va de soi que nous resterons attentifs à donner des conditions-cadres pour que tout un chacun vive convenablement dans notre ville.

**M. Daniel-Dany Pastore (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je vous prie de m'accorder votre attention, pour ceux qui sont restés. Les autres sont déjà partis, peut-être parce qu'ils ont faim. Je remercie M<sup>me</sup> Romano pour son excellent exposé. En revanche, les autres ont un peu pétouillé – vous me passerez l'expression. M. Pagani s'est lui aussi très bien exprimé.

Les transports publics sont à proximité; quatre lignes desservent le quartier. Je ne vois pas où est le problème que mon collègue et préopinant de l'extrême droite a relevé. Il y a une Coop à quelques mètres. Le centre commercial Planète Charmilles n'est pas très loin. Les commerces ne manquent pas. Il y a une boulangerie et des cafés; je peux les nommer, mais je ne veux pas leur faire de la publicité. Il ne manque rien.

On ne va pas donner une leçon à la SCHG, une des plus anciennes coopératives de Suisse, qui sait très bien diriger sa gérance immobilière et créer des logements sociaux. A l'heure actuelle, je voudrais qu'on m'explique où trouver un appartement de cinq pièces à 1200 ou 1600 francs le mois, à part peut-être en

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

coopérative. D'accord, il y a des parts de société à payer. C'est normal. On les paie gentiment, mois par mois.

Nous avons besoin de logements; il n'y a donc même pas à réfléchir. Nous votons oui à tout ça, nous construisons maintenant et nous donnons la possibilité de construire des immeubles, dont on a urgemment besoin en Ville de Genève, à des gens qui sont décidés à le faire. Ne commençons pas à pétouiller sur le manque de commerces, de transports publics ou je ne sais quoi.

Ceux qui habitent là-bas vivent dans le bien-être. Il y a de la verdure. Il faut savoir que les logements prévus sont pour des familles et que les enfants, chose extraordinaire, peuvent aller à l'école sans avoir à traverser une rue. Ils y vont par parcs et jardins. Aujourd'hui, cet endroit situé entre la gare et l'aéroport est presque privilégié; je dis presque parce que les immeubles font quand même neuf étages. Les gens y sont heureux. Il y a une bonne entente parmi les voisins. Nous rallongerons simplement ce qui existe déjà. Nous ne faisons pas une révolution. Nous aurons 500 logements de plus! S'il vous plaît, réveillez-vous! (*Brouhaha.*) On vote ça tout de suite et banzai! Arrêtons de reprendre des détails! Il y en a qui disent «oui, mais»... Ce n'est pas une proposition, mais un projet extraordinaire. Allons-y, votons ça maintenant et qu'on n'en parle plus! Nous avons d'autres points à traiter.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (LR). Non, je ne prendrai pas la parole en tant que présidente de la commission, puisque j'ai eu la chance de remplacer M<sup>me</sup> Barbey pour étudier ce projet absolument passionnant. Je ferai juste un petit aparté pour remercier les commissaires. Nous n'avions qu'une seule séance pour traiter cet objet et nous avons dépassé l'horaire. Nous avons travaillé trois heures, mais nous avons bien travaillé.

Je connais très bien ce quartier de Vieusseux. J'en profite pour saluer ma maman et ma nièce qui nous regardent depuis Vieusseux. (*Exclamations.*) Vous devinez que j'y suis née. J'y ai grandi et j'y viens encore deux ou trois fois par semaine. C'est un quartier magnifique, convivial et vivant, où les gens se retrouvent autour du terrain de pétanque et à la terrasse du restaurant ou du tea-room. C'est un quartier où il y a des commerces. Il y en a beaucoup à proximité. Je démentirai juste une chose que M. Pastore a dite: il n'y a pas quatre lignes de bus, mais cinq, les numéros 14, 18, 10, 22 et 51. Vieusseux est donc très bien desservi par les transports publics. Il est à deux arrêts de tram du centre commercial de Balexert et il y a une petite Coop en dessous, très bien fournie. Il y a un marché tous les vendredis, de 16 h à 21 h, en plein cœur du quartier.

Celui-ci est vivant et il réunit tous les âges: des enfants, des adultes actifs et des personnes âgées. Certains habitants finissent très gentiment leur vie à

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

l'établissement médico-social Les Franchises. C'est un quartier qui a un énorme avantage: il est très sécurisé pour les enfants. Les entrées voiture sont au nombre de trois et les véhicules circulent en sous-sol. Il n'y a pas de voiture en surface sauf exception. Les enfants peuvent jouer sous vos fenêtres en toute tranquillité. Il y a une école enfantine et une école primaire, l'école des Franchises, dont j'ai fait l'inauguration. Ces écoles sont très bien équipées en jeux pour enfants et les espaces verts sont nombreux.

Pour les personnes à mobilité réduite, comme mon beau-père, qui a eu de très gros problèmes de santé ces dernières années (*commentaires*), vous sonnez en bas et vous entrez. Les personnes sont déposées ou prises devant leur immeuble et elles peuvent aller où elles doivent se rendre, chez un physiothérapeute ou à l'hôpital. Il n'y a absolument aucun problème. (*Brouhaha.*) C'est un magnifique quartier. Si je vous fais rire, tant mieux.

Ce projet d'agrandissement est attendu avec impatience par les habitants de Vieusseux. Très franchement, ne pas l'accepter serait un crime; mais vous ne le commettez pas, Mesdames et Messieurs. L'amendement, lui, est complètement inutile. Il faut savoir que certains des commerces du quartier ont périclité plusieurs fois car, de nos jours, les gens aiment faire leurs courses toujours au même endroit dans de grands centres commerciaux. Ils vont très peu se dépanner dans les petites supérettes. Le magasin de tabac a fait faillite trois fois avant d'être remplacé par la discothèque municipale, qui a déménagé à la bibliothèque de la Cité et sera remplacée par la ludothèque. Il y a donc tout ce qu'il faut dans le quartier de Vieusseux. Le projet qui nous est proposé répond à la demande des habitants et il est très bien fait. Le groupe libéral-radical l'acceptera en l'état.

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger** (Ve). Je n'ai pas grandi dans le quartier et je n'ai personne à saluer, mais j'interviendrai quand même brièvement. (*Rires.*) Cela pour dire que ce projet enthousiasme vraiment les Verts, car il a l'intérêt de respecter l'esprit du quartier, déjà très relevé, ainsi que de nombreux intervenants nous l'ont dit, et de lui permettre de se perpétuer, tout en ajoutant des logements à ce quartier. Celui-ci pourra respirer et être vert, puisque les voitures seront en sous-sol et que la surface sera extrêmement végétalisée, permettant une vie de quartier agréable. Je ne serai pas plus longue, étant donné que tout le monde a très faim.

**M<sup>me</sup> Mireille Luiset** (MCG). En deux mots, l'amendement proposé par M<sup>me</sup> Romano me semble un peu superflu, du fait que la suppression de l'article 2 de la délibération I était évidente pour la commission. L'objectif était juste-

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

ment de ne pas mettre un frein à l'exécution de ce superbe projet. Le magistrat, M. Pagani, du fait du nombre de PLQ dans la zone avoisinante, se doit de négocier ces mesures contre le bruit, évidemment, mais il serait bon que ce point soit séparé des projets de construction, puisqu'il s'agit principalement des axes routiers.

Je tiens vraiment à voir exécuter des projets comme celui qui nous est soumis le plus rapidement possible, car ils sont conformes aux besoins de la population. J'encourage donc vivement l'assemblée à refuser l'amendement de M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano et à accepter la proposition telle qu'elle est sortie de commission.

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S).** Je voulais juste rectifier un point: il n'y a qu'un seul amendement déposé, qui concerne la lutte contre le bruit. Ma collègue, M<sup>me</sup> Richard, s'est trompée; je ne demande pas du tout des lieux culturels ou artisanaux ici.

### *Deuxième débat*

**Le président.** Je mets aux voix l'amendement accepté par la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui consiste à supprimer l'article 2 de la délibération I.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté par 43 oui contre 27 non.

**Le président.** Nous passons à l'amendement de M<sup>mes</sup> Romano, Burger et Studer, qui consiste à rétablir l'article 2 de la délibération I, tout en reformulant ainsi: «*Art. 2. – De charger le Conseil administratif d'entrer en négociation avec le Conseil d'Etat pour assurer la faisabilité des projets de PLQ voisins et de subordonner le financement de toute future mesure d'assainissement du bruit routier au résultat de ces négociations.*»

*Mis aux voix, l'amendement est refusé par 36 non contre 34 oui.*

Mis aux voix, l'article unique de la délibération I amendée est accepté à l'unanimité (69 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (70 oui).

6346

SÉANCE DU 20 MAI 2015 (après-midi)

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

Les délibérations sont ainsi conçues:

### *DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;  
sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – D'approuver le projet de plan localisé de quartier N° 29950-213, situé entre les routes de Meyrin et des Franchises, de l'avenue Edmond-Vaucher et de la rue Edouard-Rod, feuilles 52 et 53, section Petit-Sacconnex du cadastre communal.

### *DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les discussions en cours entre le Conseil administratif et la SCHG en vue de procéder aux mutations parcellaires nécessaires à la réalisation du PLQ, en vue de modifier puis radier le DDP N° 4036 existant, en vue de constituer deux nouveaux DDP, un par bâtiment construit, en faveur de la SCHG, en vue de la constitution d'une servitude de superficie en sous-sol relative à l'implantation du parking prévu dans le PLQ grevant la parcelle 3911 (futurs 5583 et 5621) en faveur de la SCHG;

vu les dossiers de mutation provisoires N°s 3 et 4 de 2014, établis par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, datés du 16 janvier 2014, susceptibles d'être modifiés en fonction des projets de construction définitifs;

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à réaliser les mutations parcellaires sur les parcelles 4505, 3911 et 4279 de Genève Petit-Saconnex, propriétés privées de la Ville de Genève, en réalisation des dossiers de mutations provisoires N<sup>os</sup> 3 et 4 de 2014 établis par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, le 16 janvier 2014, moyennant une contrepartie de 456 400 francs à verser par la SCHG, Société coopérative d'habitation Genève à la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à modifier puis radier le droit de superficie existant N<sup>o</sup> 4036, octroyé à la SCHG et échéant au 30 avril 2028 situé sur la parcelle 3911 Genève Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer deux nouveaux droits de superficie distincts et permanents grevant la parcelle 3911 (futurs parcelles 5583 et 5621) de Genève, section Petit-Saconnex, en faveur de la SCHG.

*Art. 4.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer une servitude de superficie en sous-sol relative à l'implantation des parkings grevant la parcelle 3911 (futurs parcelles 5583 et 5621) de Genève, section Petit-Saconnex, en faveur de la SCHG.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

*Art. 6.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation de ce PLQ.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.*

**7. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**8. Interpellations.**

Néant.

**9. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

## SOMMAIRE

- |   |      |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif . . . . .  | 6266 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .  | 6266 |
| 3. Questions orales . . . . .   | 6266 |
| 4.a) Rapports de majorité et de minorités de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 avril 2014 en vue de l'ouverture de 4 crédits pour un montant total brut de 132 715 000 francs, dont à déduire une subvention de 500 000 francs du Fonds énergie des collectivités, soit un montant net de 132 215 000 francs et de l'inscription de servitudes, soit:  |      |
| – un crédit brut de 127 152 000 francs, dont à déduire une subvention de 500 000 francs du Fonds énergie des collectivités, soit un montant net de 126 652 000 francs, destiné à la restauration et à l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, parcelles N <sup>os</sup> 4360, 4362, 4359 et 7232, feuille N <sup>o</sup> 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève, ainsi qu'aux frais induits par le chantier; |      |
| – un crédit de 4 312 000 francs destiné au développement d'équipements multimédia pour le public du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, parcelles N <sup>os</sup> 4360, 4362, 4359 et 7232, feuille N <sup>o</sup> 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;   |      |
| – un crédit de 600 000 francs destiné à l'équipement en matériel informatique, de télécommunication et de diffusion du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, parcelles N <sup>os</sup> 4360, 4362, 4359 et 7232, feuille N <sup>o</sup> 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;  |      |
| – un crédit de 651 000 francs destiné à l'équipement en mobilier et matériel d'exploitation du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, parcelles N <sup>os</sup> 4360, 4362, 4359 et 7232, feuille N <sup>o</sup> 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;  |      |

- l’inscription de servitudes d’empiètement en sous-sol grevant en charge la parcelle N° 7232 de Genève, section Cité, propriété du domaine public communal, sise passage Jean-Jacques-Burlamachi, selon les plans de servitudes provisoires N°s 1, 2 et 3 établis par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, en date du 3 mars 2014 (PR-1073 A/B/C/D). Suite du premier débat. . . . . 6267
- 4.b) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d’examiner la motion du 11 novembre 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Olivier Baud, Vera Figurek, Stéphanie Prezioso, Sophie Scheller, Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Héléne Ecuyer, Pascal Holenweg, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez et Grégoire Carasso: «Musée d’art et d’histoire: la transparence pour décider en connaissance de cause» (M-1157 A). Suite de la discussion . . . . . 6268
- 4.c) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d’examiner la motion du 29 octobre 2013 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Christo Ivanov et Marc-André Rudaz: «MAH: un projet enterré» (M-1102 A). Suite de la discussion . . . . . 6268
- 4.d) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d’examiner la motion du 21 mai 2014 de M<sup>me</sup> et MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Pierre Gauthier et Sandrine Burger: «Restauration et extension du Musée d’art et d’histoire: quel contenu culturel, quelles garanties éthiques?» (M-1139 A). Suite de la discussion . . . 6268
- 5. Rapport de la commission de l’aménagement et de l’environnement chargée d’examiner la proposition du Conseil administratif du 25 février 2015 en vue de l’octroi à la coopérative Cité-Derrière-Eidguenots d’un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle N° 2124 de Genève, section Petit-Saconnex, propriété privée de la Ville de Genève, sise avenue des Eidguenots 21, en vue de la construction et la gestion d’un immeuble de logements sociaux pérennes (PR-1120 A). . . . . 6316
- 6. Rapport de la commission de l’aménagement et de l’environnement chargée d’examiner la proposition du Conseil administratif du 10 mars 2015, sur demande du Département de l’aménagement, du logement et de l’énergie, en vue de l’approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29950-213, situé entre les routes de Meyrin et

des Franchises, de l'avenue Edmond-Vaucher et de la rue Edouard-Rod, feuilles 52 et 53, section Petit-Saconnex du cadastre communal, des mutations parcellaires nécessaires à la mise en œuvre du plan localisé de quartier, selon les deux tableaux de mutations provisoires N <sup>os</sup> 3 et 4/2014, établis par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel et de la contrepartie de 456 400 francs en faveur de la Ville de Genève, en découlant, concernant les parcelles N <sup>os</sup> 4505 (école des Franchises), 3911 (DDP SCHG) et 4279 (école de Vieusseux) de Genève, section Petit-Saconnex, propriétés privées de la Ville de Genève, de la modification puis de la radiation du droit de superficie au bénéfice de la Société coopérative d'habitation Genève (SCHG), droit distinct et permanent, DDP N <sup>o</sup> 4036 échéant au 30 avril 2028 situé sur la parcelle N <sup>o</sup> 3911 de Genève, section Petit-Saconnex, propriété privée de la Ville de Genève, de l'octroi de deux droits de superficie pour chacun des bâtiments à construire, en faveur de la SCHG sur la parcelle N <sup>o</sup> 3911 (futurs parcelles N <sup>os</sup> 5583 et 5621) de Genève, section Petit-Saconnex, propriétés privées de la Ville de Genève, de la constitution d'une servitude de superficie en sous-sol relative à l'implantation du parking en faveur de la SCHG, localisé dans le plan localisé de quartier sous la parcelle No 3911 de Genève, section Petit-Saconnex, soit les futures parcelles N <sup>os</sup> 5583 et 5621 mêmes commune et section, propriétés privées de la Ville de Genève (PR-1123 A) .....	6326
7. Propositions des conseillers municipaux .....	6348
8. Interpellations .....	6348
9. Questions écrites .....	6348

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*